



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION**
Sous la présidence de Fabian JORDAN
Président

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION
Séance du 14 octobre 2024

68 élus présents (104 en exercice, 16 procurations)

M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.

**RAPPORT ANNUEL 2023 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC
DE L'EAU POTABLE (412/8.8/2505C)**

Dans une logique de solidarité territoriale face aux contraintes environnementales croissantes qui peuvent contraindre la ressource en eau tant en qualité qu'en disponibilité, la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a attribué les compétences eau et assainissement aux communautés d'agglomération à compter du 1^{er} janvier 2020.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, Mulhouse Alsace Agglomération a décidé de confier cette compétence eau à une régie communautaire : la Régie de l'Eau m2A.

En application des articles L.2224-5 et D.2224-1 du code général des collectivités territoriales, le Président est tenu de présenter au conseil d'agglomération un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Cette disposition a pour objectif de renforcer la transparence et l'information dans la gestion de ce service. Le rapport joint à cette délibération est ainsi le tout premier rapport d'activité produit à l'échelle communautaire.

Le transfert de la compétence eau se fait de manière progressive et en concertation avec les communes. Grâce à cette étroite collaboration, la qualité de service a été maintenue tout en continuant de travailler sur des projets de fond.

Au 1^{er} janvier 2023, la Régie de l'Eau dessert en eau potable 34 des 39 communes de l'agglomération mulhousienne, soit **59 556 abonnés**, ce qui représente environ **263 681 habitants**. Sur l'année 2023, **14 597 232 m³** ont été facturés par la Régie de l'Eau.

Par ailleurs, les eaux distribuées dans ces réseaux sont diverses car venant de sources différentes et ayant des caractéristiques – donc des traitements – variés. Ce sont 18 captages qui fournissent de l'eau potable depuis 3 sources principales :

- le bassin versant de la Doller,
- la nappe du Rhin,
- les alluvions de la Lauch et de la Thur.

Ces eaux sont acheminées grâce à 1297 kms de canalisations, dont 5 469 mètres ont été renouvelés en 2023. Elles ont fait l'objet de plus de 300 interventions.

Le fonctionnement de la régie de l'eau repose sur une gouvernance élargie à l'ensemble de son territoire. Un représentant de chaque commune, des syndicats environnants et des représentants de la société civile siègent donc au conseil d'exploitation, qui se réunit au moins quatre fois par an à l'initiative de la régie de l'eau m2A.

Parmi les événements importants de l'année 2023 est à noter la signature de la **convention SENS 2027**, dont les objectifs de protection des ressources à l'échelle des nappes d'Alsace et du Sundgau, sont alignés avec la vision de la régie de l'eau m2A.

Est également à noter la **signature d'un nouveau Contrat de Territoire «Eau et Climat»** (CTEC), engageant la régie sur des objectifs ambitieux jusqu'en 2026. Enfin, m2A est lauréate, avec 4 autres collectivités haut-rhinoises, des **Trophées de l'Eau 2023** décernés par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse. Cette distinction récompense le travail réalisé avec les agriculteurs, qui sont rémunérés pour les services qu'ils fournissent afin d'améliorer les écosystèmes et préserver la qualité de l'eau. 9 000 hectares sont concernés sur le Haut-Rhin (dont 3 419 sur le territoire de m2A).

Les données figurant au rapport sur le prix et sur la qualité du service public de l'eau potable sont conformes aux dispositions instaurées par le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) saisie le 26 septembre 2024, conformément à l'article L. 1413-1 du code général des collectivités territoriales, a rendu un avis favorable.

Ce rapport sera également transmis aux communes desservies par la Régie de l'Eau m2A pour présentation à leur Conseil Municipal respectif conformément à l'article D. 2224-3 du code général des collectivités territoriales.

Le présent rapport ainsi que la note liminaire devront être mis à la disposition du public.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'Alimentation en Eau Potable

PJ : projet de rapport

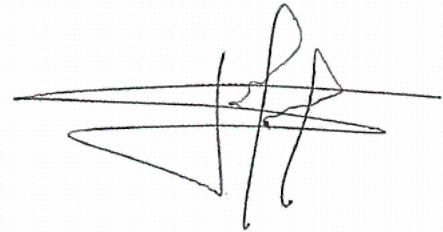
La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'J. Schildknecht', with a long horizontal stroke extending to the left.

Jean-Luc SCHILDKNECHT

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Jordan', with a long horizontal stroke extending to the left.

Fabian JORDAN



**L'eau,
un bien commun
à préserver**



MULHOUSE ALSACE
AGGLOMÉRATION

SOMMAIRE

Préambule.....	5
Édito.....	7

PRÉSENTATION DE LA RÉGIEDE L'EAU m2A ... 8

La Régie de l'Eau m2A.....	8
Les instances de la Régie.....	9
Les modes de gestion des communes.....	11
Chiffres clés : Territoire desservi.....	18
Structure du rapport 2023.....	20

UDI MULHOUSE & ENVIRONS..... 23

Territoire desservi.....	24
Gestion des abonnés.....	25
Facturation d'eau.....	26
Production.....	26
Qualité de l'eau.....	26
Distribution.....	28

UDI BERRWILLER 29

Territoire desservi.....	30
Gestion des abonnés.....	31
Facturation d'eau.....	32
Production.....	32
Qualité de l'eau.....	32
Distribution.....	34

UDI OTTMARSHEIM, HOMBOURG, NIFFER (EX SYNDICAT OHN)..... 35

Territoire desservi.....	36
Gestion des abonnés.....	37
Facturation d'eau.....	38
Production.....	38
Qualité de l'eau.....	38
Distribution.....	40

UDI KINGERSHEIM 41

Territoire desservi.....	42
Gestion des abonnés.....	43
Facturation d'eau.....	44
Production.....	44
Qualité de l'eau.....	44
Distribution.....	46

UDI CHALAMPÉ 47

Territoire desservi.....	48
Gestion des abonnés.....	49
Facturation d'eau.....	50
Production.....	50
Qualité de l'eau.....	50
Distribution.....	52

UDI UNGERSHEIM 53

Territoire desservi.....	54
Gestion des abonnés.....	55
Facturation d'eau.....	56
Production.....	56
Qualité de l'eau.....	56
Distribution.....	58

UDI STAFFELFELDEN 59

Territoire desservi.....	60
Gestion des abonnés.....	61
Facturation d'eau.....	62
Production.....	62
Qualité de l'eau.....	62
Distribution.....	64

UDI BALDERSHEIM, BATTENHEIM, RUELISHEIM (EX SYNDICAT BABARU) 65

Territoire desservi.....	66
Gestion des abonnés.....	67
Facturation d'eau.....	68
Production.....	68
Qualité de l'eau.....	68
Distribution.....	70

UDI RICHWILLER 71

Territoire desservi.....	72
Gestion des abonnés.....	73
Facturation d'eau.....	74
Production.....	74
Qualité de l'eau.....	74
Distribution.....	76

UDI STEINBRUNN-LE-BAS..... 77

Territoire desservi.....	78
Gestion des abonnés.....	79
Facturation d'eau.....	80
Production.....	80
Qualité de l'eau.....	80
Distribution.....	83

UDI BANTZENHEIM.....84

Territoire desservi.....	85
Gestion des abonnés.....	86
Facturation d'eau.....	87
Production.....	87
Qualité de l'eau.....	87
Distribution.....	89

UDI DIETWILLER.....90

Territoire desservi.....	91
Gestion des abonnés.....	92
Facturation d'eau.....	93
Production.....	93
Qualité de l'eau.....	93
Distribution.....	95

UDI BRUEBACH.....95

Territoire desservi.....	96
Gestion des abonnés.....	97
Facturation d'eau.....	98
Production.....	98
Qualité de l'eau.....	98
Distribution.....	100

UDI FELDKIRCH.....101

Territoire desservi.....	102
Gestion des abonnés.....	103
Facturation d'eau.....	104
Production.....	104
Qualité de l'eau.....	104
Distribution.....	106

FINANCES.....107

Budget annexe de l'eau.....	108
Opérations extraites des comptes administratifs.....	108
Gestion de la dette.....	108
Actions de solidarité et de coopération décentralisée.....	110

ANNEXES.....109

Agence de l'Eau Rhin-Meuse.....	109
Prix du m ³ d'eau par commune.....	114

PRÉAMBULE

Conformément à l'article L22245 du Code Général des Collectivités Territoriales, un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'eau potable est à établir. Ce document est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Ce rapport doit contenir les informations suivantes :

- **les indicateurs techniques** : la présentation du territoire, le nombre d'habitants desservis, le nombre d'abonnements, les linéaires de réseaux de distribution.
- **les indicateurs de performance** : le rendement, l'indice linéaire de pertes ou encore la durée d'extinction de la dette.
- **les modalités de tarification de l'eau et les recettes** : la présentation d'une facture d'eau potable.
- **les informations relatives au financement des investissements** : les montants des travaux engagés, l'encours de la dette et la présentation des programmes pluriannuels de travaux.
- **les actions de solidarité et de coopération** décentralisée dans le domaine de l'eau.



Le rapport est disponible sur le site suivant : m2a.fr/eau

ÉDITO

L'année 2023 marque le début de l'exercice de la compétence « Eau » par Mulhouse Alsace Agglomération (m2A).

La Régie de l'Eau m2A produit et distribue maintenant de l'eau potable pour 34 des 39 communes composant l'Agglomération. Ce sont près de 250 000 habitants qui sont desservis par la Régie de l'Eau m2A, soit près de 15 millions de m³ d'eau par an.

Le transfert de la compétence « Eau » se fait de manière progressive et en concertation avec les communes. Grâce à cette étroite collaboration, la qualité de service a été maintenue tout en continuant de travailler sur des projets de fond, notamment pour préserver la ressource en eau sur les 18 captages de la Régie dans les années à venir. Ainsi, près de 1300 kilomètres de réseaux sont entretenus et renouvelés par la Régie de l'Eau m2A.

Forte de son périmètre d'intervention, la Régie de l'Eau m2A a pour ambition de devenir un acteur majeur dans le milieu de l'eau potable, de sa préservation à sa distribution.

Les équipes de la Régie sont fières de travailler sur ce réseau d'envergure au service des usagers de notre belle Agglomération.

Maryvonne BUCHERT

Présidente du Conseil d'Exploitation
de la Régie de l'Eau m2A

PRÉSENTATION DE LA RÉGIE DE L'EAU m2A



LA RÉGIE DE L'EAU m2A

La régie de l'eau m2A est un service disposant de sa propre autonomie financière au sein de l'agglomération. Ses missions sont les suivantes :

- la production d'eau, la protection du point de prélèvement, le traitement, le transport, le stockage et la distribution d'eau destinée à la consommation humaine;
- la réalisation des travaux et des contrôles du réseau de production – distribution;
- les études relatives à la gestion de l'eau potable;
- la relation avec les usagers.

La gestion de l'eau potable sur le territoire m2A représente 15 millions de m³ distribués, 1297 kilomètres de canalisations, 3 unités de traitement et 30 réservoirs permettant d'approvisionner en eau potable 58 000 abonnés, soit 264 000 habitants. Le tout est administré par pas moins de 120 agents de la collectivité experts dans leur domaine.



Visite du réservoir de l'Illberg à Mulhouse

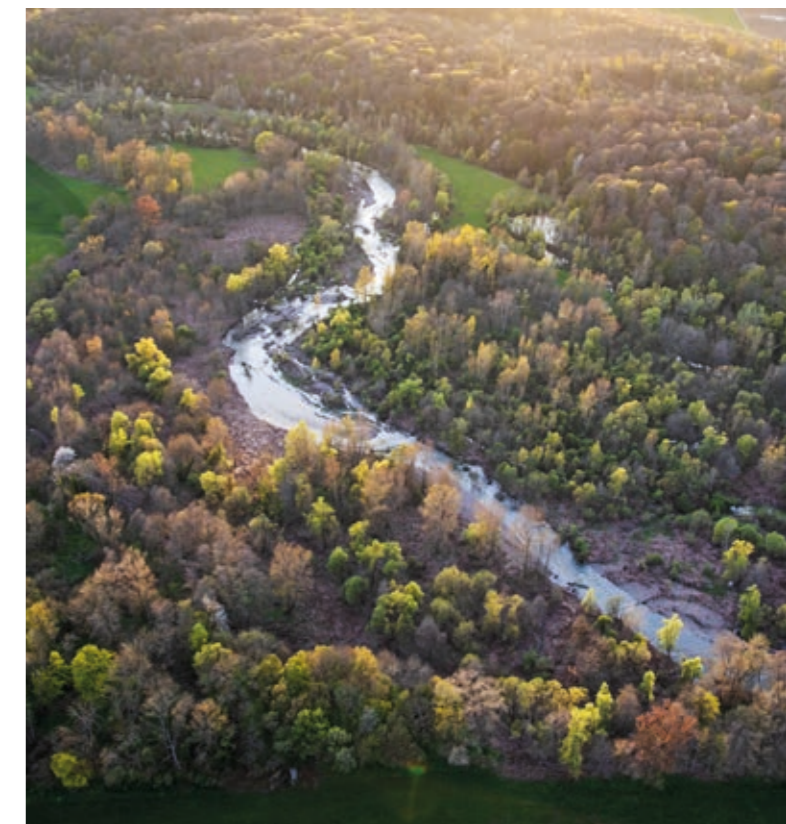


Découvrir la Régie de l'Eau m2A

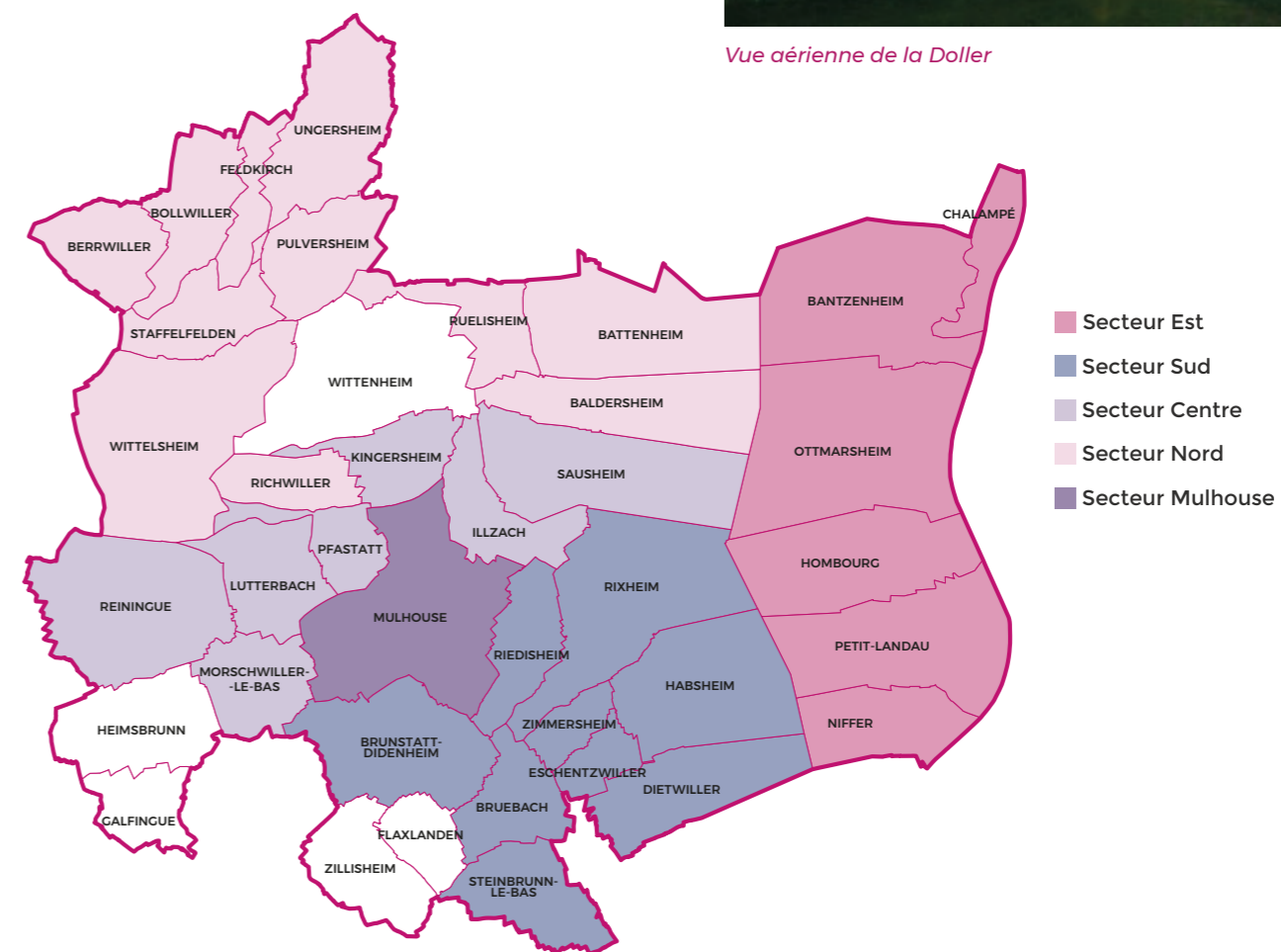
LES INSTANCES DE LA RÉGIE

Le Bureau

L'Agglomération a été découpée en cinq secteurs correspondant chacun à un réseau de canalisations. Chaque secteur est piloté par un binôme constitué d'un technicien de la Régie et d'une personnalité politique du secteur en question. Ces binômes sont en dialogue constant car ils pilotent les chantiers au quotidien, en lien avec les services de voirie et autres réseaux.



Vue aérienne de la Doller





1^{er} Conseil d'Exploitation de la Régie de l'Eau m2A le 08 février 2023

Conseil d'Exploitation

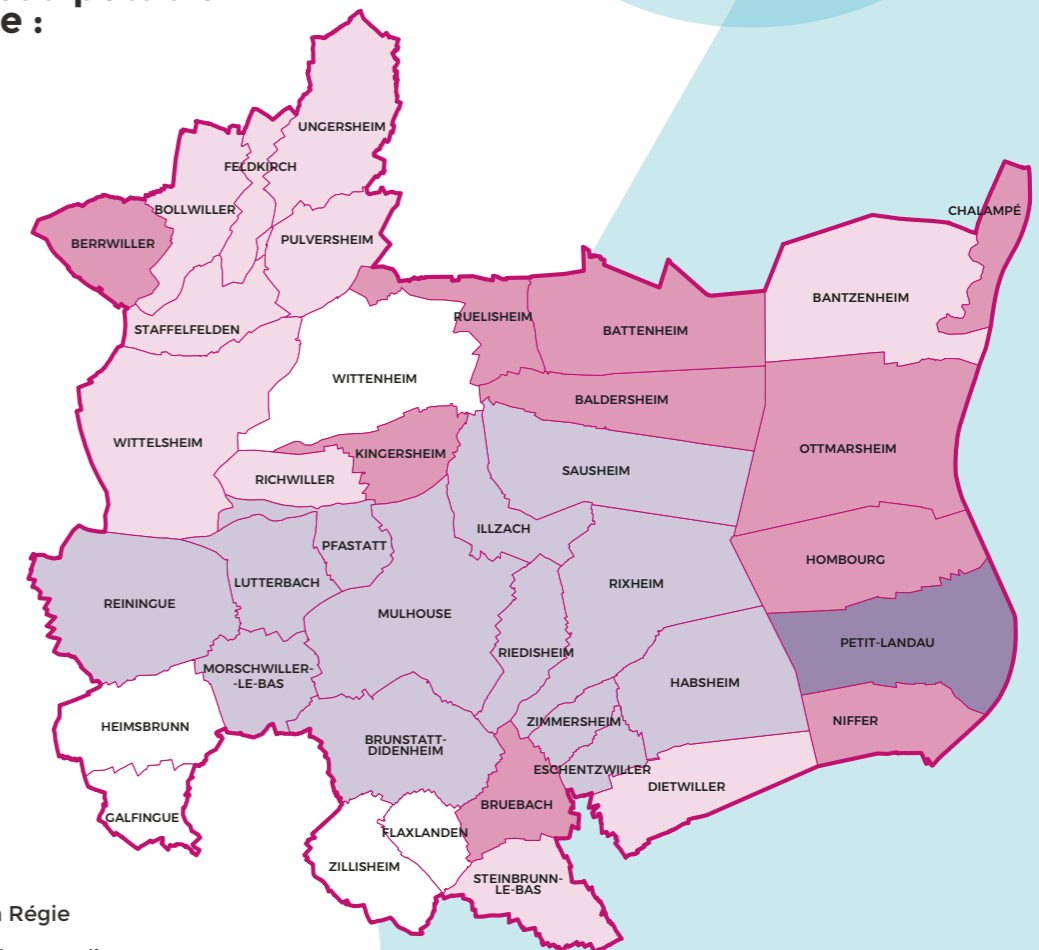
Le Conseil d'Exploitation se réunit au moins quatre fois par an et rassemble un représentant politique de chaque commune m2A ainsi que des membres représentants de la société civile. Il est présidé par la présidente de la régie et permet de consulter les participants dans la prise de décisions structurantes pour la régie de l'eau m2A. Le Conseil d'Exploitation émet un avis qui est ensuite présenté au Conseil d'Agglomération. Le Conseil d'Exploitation traite de tous les sujets structurants pour la Régie, comme la tarification de l'eau, la programmation pluriannuelle d'investissements, les actions de préservation de la ressource en eau...

LES MODES DE GESTION DES COMMUNES

L'année 2023 ayant été une année de transition pour toutes les communes de l'agglomération, certaines communes ont continué, via des conventions de prestation de service, à exercer la compétence Eau le temps que la Régie se structure. Nous les en remercions.

Aussi, pour vous y retrouver, voici un récapitulatif des missions exercées par la Régie de l'Eau m2A en 2023 :

Production d'eau potable sur le territoire :



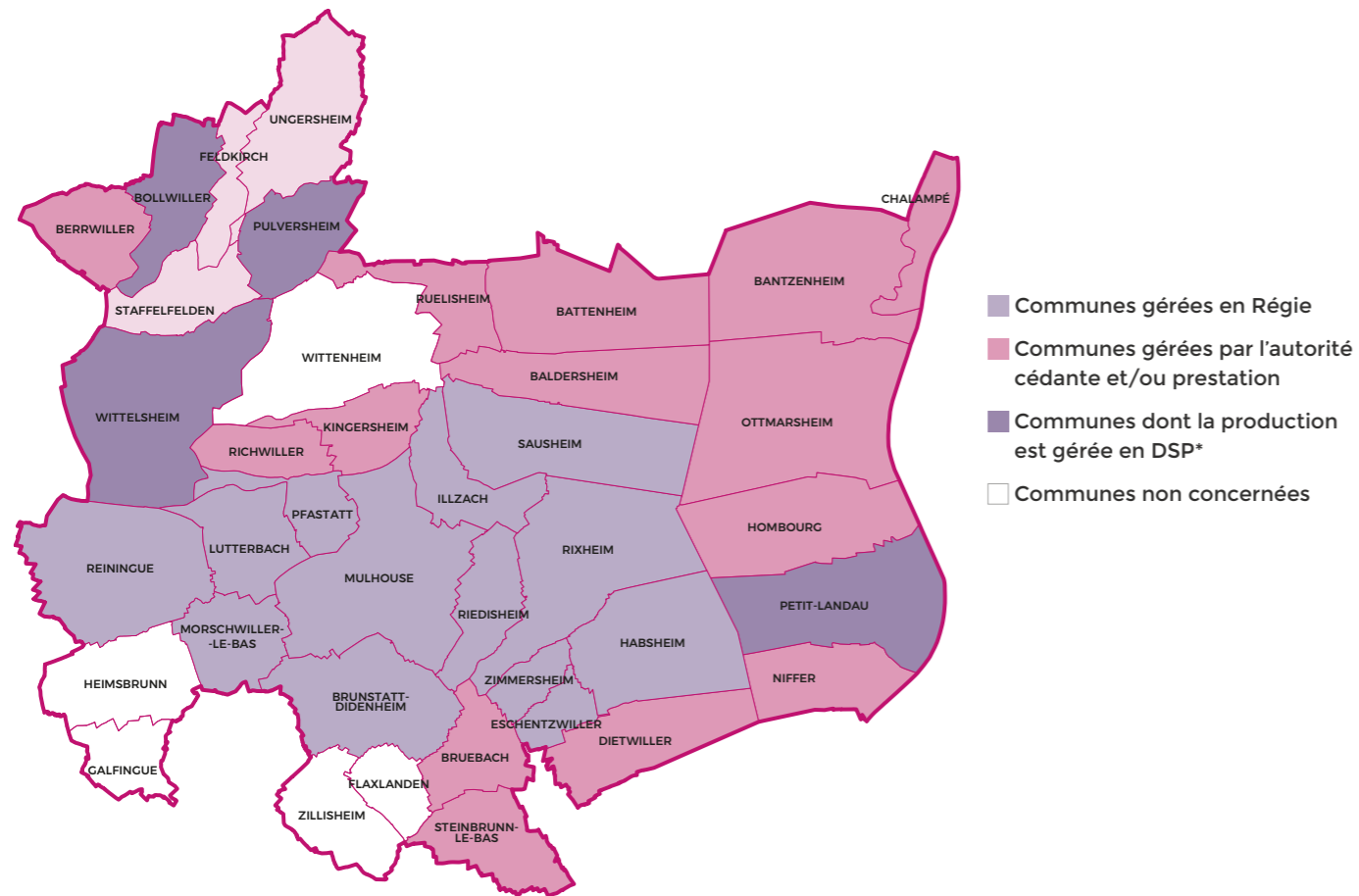
- Communes gérées en Régie
- Communes relevant d'un syndicat ou faisant l'objet d'une subdélégation
- Ouvrages en continuité d'exploitation par le cédant et/ou en prestation de service
- Communes dont la production est gérée en DSP*
- Communes non concernées

CONSULTATIONS CHANTIERS / VOIERIE / TECHNIQUES	<p>Participant(e)s ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Référents de secteur techniques • Référents de secteur politiques 	<p>Fréquence ?</p> <p>Minimum 2 fois par an – autant de fois que nécessaire</p>	<p>Participant(e)s ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Référents de secteur techniques • Référents de secteur politiques
RÉUNIONS DE BUREAU	<p>Participant(e)s ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Référents de secteur techniques • Référents de secteur politiques • Président(e) & Vice-Président(e) de la Régie de l'Eau m2A • Direction de la Régie de l'Eau m2A 	<p>Fréquence ?</p> <p>Minimum 4 fois par an – autant de fois que nécessaire</p>	<p>Objectifs ?</p> <p>Validation de la PPI* Préparation du conseil d'exploitation de la Régie de l'eau m2A</p>
RÉUNIONS DU CONSEIL D'EXPLOITATION	<p>Participant(e)s ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Référents de secteur techniques • Référents de secteur politiques • Président(e) & Vice-Président(e) de la Régie de l'Eau m2A • Direction de la Régie de l'Eau m2A • Représentants des communes m2A • Représentants de la société civile • Services concernés 	<p>Fréquence ?</p> <p>Minimum 4 fois par an – autant de fois que nécessaire</p>	<p>Objectifs ?</p> <p>Emet un avis sur les sujets structurants de la Régie (tarification, montant des investissements...) en vue de la présentation du sujet en conseil d'agglomération</p>

*PPI : Programmation Pluriannuelle d'Investissements

*DSP : Délégation de Services Publics

Distribution & entretien du réseau d'eau potable :



Détail des contrats de délégations de service public en place :

COMMUNE	TYPE DE CONTRAT	TITULAIRE DU CONTRAT	Date DE DÉBUT DE CONTRAT	DATE DE FIN DE CONTRAT
BOLLWILLER	Distribution d'eau potable	Suez	01/06/2012	31/05/2027
PETIT LANDAU	Production & Distribution d'eau potable	Suez	01/02/2019	31/01/2031
PULVERSHEIM	Distribution d'eau potable	Suez	01/11/2015	31/10/2028
WITTELSHEIM	Distribution d'eau potable	Suez	02/11/2019	01/11/2028

*DSP : Délégation de Services Publics



Signature du deuxième Contrat de Territoire « Eau et Climat » le 23 octobre 2023



FAITS MARQUANTS 2023

2023 a été une année d'engagements forts de la part de la Régie, qui lui permettent de se construire à l'échelle de l'agglomération et d'affirmer ses valeurs.

Signature d'un deuxième contrat de Territoire « Eau et Climat » (CTEC) 2023-2026

La Régie de l'Eau m2A, déjà engagée dans un CTEC jusqu'en 2022, s'est réengagée pour quatre ans avec l'ambition de donner une nouvelle dimension à ce deuxième CTEC, à la fois économique et internationale. Ce CTEC confirme les trois grands axes suivants :

- **Axe 1 : préserver la ressource en eau et les milieux naturels,**
- **Axe 2 : adapter le territoire au changement climatique,**
- **Axe 3 : mobiliser et dynamiser le territoire.**

Construit sur une vision transversale de l'eau à l'échelle de l'Agglomération mulhousienne, il planifie d'ores-et-déjà :

- **47 actions,**
- **Un budget prévisionnel de 67 930 528 €,**
- **un montant d'aides prévisionnelles pour l'ensemble des signataires, réservé par l'agence de l'eau Rhin-Meuse, de 30 694 584 €**

Le CTEC se veut ambitieux tout d'abord au regard des grands objectifs qu'il se pose :

- atteindre le nombre de 50 contrats de Paiements pour Services Environnementaux (PSE) signés sur le périmètre m2A d'ici 2026,
- réaliser une opération collective sur chaque station d'épuration (STEP),
- atteindre le chiffre de 4 appels à projets GERPLAN (plan de gestion de l'espace rural et périurbain) lancés sur le territoire,
- déconnecter 100 000 m² du réseau d'assainissement,
- renouveler 4 000 ml de conduites maîtresses,
- rencontrer les 39 communes de m2A pour les sensibiliser aux enjeux de la gestion intégrée des eaux de pluie (GIEP) et de la biodiversité.

2. le CTEC 2023-2026 traduit la volonté du territoire de s'engager dans la coopération internationale

En vertu des droits humains à l'eau et à l'assainissement, en soutien à l'ambition nationale de leur mise en œuvre, le 11^e programme de l'agence de l'eau Rhin-Meuse a reconduit une enveloppe annuelle moyenne de 1,3 millions d'euros au bénéfice d'une politique de coopération internationale en faveur de l'accès à l'eau et à l'assainissement des populations les plus déshéritées, tenant compte des enjeux liés à la préservation de la biodiversité et à la lutte contre le réchauffement climatique. Il entend ainsi contribuer à l'atteinte des objectifs de développement durable.

Les collectivités et les acteurs de l'Agglomération mulhousienne souhaitent s'engager en faveur de la coopération internationale et inscrivent cet engagement au sein du CTEC :

- **en faveur de via Commune Urbaine de Mahajanga (Madagascar)**, soutenue depuis 2017 par la Ville de Mulhouse, par un appui technique et financier en matière d'assainissement et de propreté urbaine,
- **en faveur d'autres projets de solidarité internationale**, m2A se tenant aux côtés de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse pour favoriser notamment l'émergence de services durables d'accès à l'eau et à l'assainissement auprès de populations défavorisées de pays en développement,
- **par la création d'un fonds « eau »** d'appui auxdits projets de solidarité internationale (via le dispositif du 1% introduit par la loi Oudin-Santini).

Le CTEC se veut également ambitieux au-travers de deux grandes nouveautés.

1. Le CTEC 2023-2026 prévoit d'associer les acteurs économiques du territoire, tels que les collectivités, les agriculteurs et les industriels

Les collectivités et acteurs économiques du territoire, qu'ils soient agriculteurs ou industriels, doivent faire face aux enjeux environnementaux et s'engager dans une démarche de transition qui s'impose à tous.

L'ensemble des signataires du CTEC 2023-2026 s'engagent donc sur cette période à :

- **accompagner les entreprises du territoire, notamment sur la partie innovation**, en se fondant sur les ressources du territoire : l'eau, les sols et les habitants, acteurs et consommateurs,
- **développer une opération collective multithématique « Entreprises - Eau et Climat »**,
- **reconvertir les sites et les friches urbaines** polluées, en intégrant au mieux les principes de gestion intégrée des eaux pluviales pour contribuer à la reconquête de la biodiversité, tout en luttant contre les phénomènes d'îlot de chaleur et en apportant de la nature aux citadins.

Trophées de l'Eau PSE

m2A est lauréate, avec 4 autres collectivités haut-rhinoises, des Trophées de l'Eau 2023 décernés par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse. Cette distinction récompense le travail réalisé avec les agriculteurs, qui sont rémunérés pour les services qu'ils fournissent afin d'améliorer les écosystèmes et préserver la qualité de l'eau. 9 000 hectares sont concernés sur le Haut-Rhin (dont 3 419 sur le territoire de m2A).

Mulhouse Alsace Agglomération, Saint-Louis Agglomération, Colmar Agglomération, les Communautés de communes Sud Alsace Largue et de la Région de Guebwiller, ont déployé le dispositif des paiements pour services environnementaux aidant à rémunérer des pratiques agricoles vertueuses pour l'environnement, les paysages, la biodiversité, et économiquement viables.

Ainsi sur chaque territoire, des zones d'actions prioritaires ont été ciblées, qu'il s'agisse des zones de captage d'eau potable ou des zones à enjeu d'érosion. Des diagnostics individuels à l'échelle des exploitations agricoles ont été réalisés pour identifier les dispositifs les plus pertinents à déployer. Contractualisés sur 5 ans, de 2023 à 2027 (ou de 2024 à 2028), ces paiements pour services environnementaux concernent déjà 99 agriculteurs dans le Haut-Rhin (dont 42 sur le territoire de m2A).

Sur le territoire de m2A, les services engagés sont les suivantes : réduction de la quantité d'herbicides utilisés, implantation de cultures dites à bas niveau d'impact (surface herbagères, céréales secondaires comme le seigle ou le sarrasin), couverture du sol au printemps. Chaque exploitation agricole se fixe librement les objectifs qu'elle souhaite atteindre annuellement, donnant lieu à rémunération au regard des résultats réellement obtenus.

Sur l'agglomération mulhousienne, la démarche est portée par la Régie de l'Eau communautaire, la direction transition écologique et climatique et le SIVOM. Le dispositif est financé par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse. La Chambre d'Agriculture d'Alsace est en appui de la collectivité pour le suivi agronomique des exploitations agricoles. Cette démarche crée avec les agriculteurs une synergie positive pour accompagner des changements de pratiques pérennes.



Convention SENS 2027

SENS 2027, c'est QUOI ?

La convention SENS 2027 (Solutions Eau Nappes d'Alsace et Sundgau), c'est la réunion d'une trentaine d'acteurs régionaux qui s'engagent à protéger les nappes d'Alsace et du Sundgau.

La convention SENS 2027 fait suite à la Convention de partenariat de la nappe d'Alsace ERMES initiée en 2018-2022 entre l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, la Région Grand Est, les producteurs d'eau et le monde agricole.

SENS 2027, c'est QUI ?

Parmi les signataires de la convention, on trouve l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, l'État, la Région Grand Est, la Chambre d'agriculture d'Alsace, le SAGE III-Nappe-Rhin, la Collectivité Européenne d'Alsace (CeA), les collectivités productrices et distributrices d'eau potable, la SAFER, les coopératives et négoce agricoles, Bio Grand Est, la fédération régionale des CUMA, l'APRONA.

SENS 2027, c'est QUAND ?

La convention SENS 2027 prévoit l'atteinte d'objectifs ambitieux d'ici 2027 pour la reconquête de la nappe d'Alsace (en particulier réduire à moins de 20% le nombre de points de suivi de la qualité des eaux avec des teneurs en herbicides et leurs métabolites dans les eaux brutes supérieures aux limites de qualité).

Elle a été signée le 6 décembre 2023 au comptoir agricole de Marlenheim par l'ensemble des partenaires, dont Maryvonne Buchert pour m2A, en sa qualité de Présidente du Conseil d'exploitation de la Régie de l'Eau. La signature a été suivie d'une série de tables rondes à Wasselone. Notre élue m2A a participé à la première d'entre elles.

SENS 2027, c'est COMBIEN ?

La convention SENS 2027 prévoit des actions sur 51 captages dont 29 nouveaux captages cibles. La Régie de l'Eau m2A est plus particulièrement concernée par les captages de Wittelsheim gare qui doivent retrouver un niveau de qualité d'ici 2027.

POURQUOI fait-on SENS ?

Considérant que les pollutions diffuses d'origine agricole représentent l'enjeu principal, seules des actions ambitieuses et coordonnées et mises en œuvre par l'ensemble des exploitations agricoles permettront de préserver et d'améliorer la qualité de l'eau des nappes d'Alsace et du Sundgau. C'est pourquoi monde agricole et producteurs d'eau potable ont choisi de travailler conjointement.

COMMENT fait-on SENS ?

Les stratégies d'actions de reconquête de la qualité de l'eau (désherbage mécanique, cultures Bas Niveau d'Impact, leviers agronomiques...) sont réaffirmées pour tendre vers un changement des systèmes de productions agricoles moins dépendants des intrants (en évitant ainsi les phénomènes de substitution de produits phytosanitaires) dans une dynamique positive et durable.





CHIFFRES CLÉS : TERRITOIRE DESSERVI

Les 39 communes de l'agglomération sont alimentées en eau de différentes manières et par différentes sources. La longueur totale du réseau est de **1 297 kms**

La Régie de l'Eau m2A gère 34 de ces 39 communes.

En effet, les communes de Galfingue, Flaxlanden, Zillisheim et Heimsbrunn sont gérées par le syndicat de Heimsbrunn. La commune de Wittenheim, elle, est titulaire d'une convention de délégation de la compétence eau. La régie de l'eau m2A dessert donc **59 556 abonnés**, ce qui représente environ **263 681 habitants desservis en eau potable**.

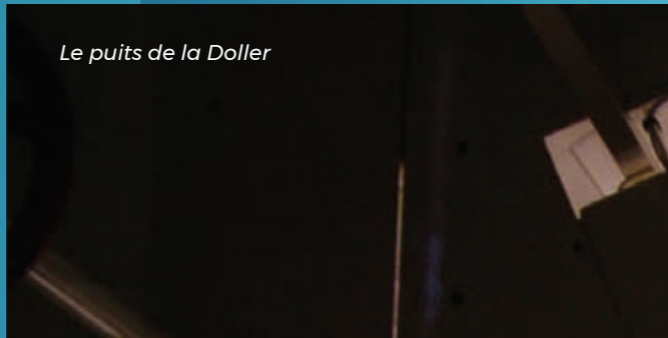
Sur l'année 2023, nous comptabilisons **14 597 232 m³** facturés, répartis comme suit : **13 270 256 m³ produits** et **1 326 976 m³ achetés**.

Par ailleurs, la Régie de l'Eau m2A exploite trois nappes et une source pour sa production d'eau potable :

- la nappe d'accompagnement de la Doller : **12 431 187 m³** produits
- la nappe du Rhin supérieur (captages alimentés par le Rhin et les collines du Sundgau oriental) : **701 712 m³** produits
- la nappe d'accompagnement de la Thur: **73 638 m³** produits
- La commune de Bruebach dispose quant à elle de sa propre source dont **49 652 m³** d'eau ont été pompés en 2023

La Régie de l'Eau m2A achète de l'eau provenant des entités suivantes :

- SIVU BP Hardt : **863 450 m³** achetés
- Syndicat EBE : **216 746 m³** achetés
- SIAP Bantzenheim-Rumersheim : **104 805 m³** achetés
- Saint-Louis Agglomération (SLA) : **140 014 m³** achetés
- Agglomération de Cuebwiller : **1961 m³** achetés

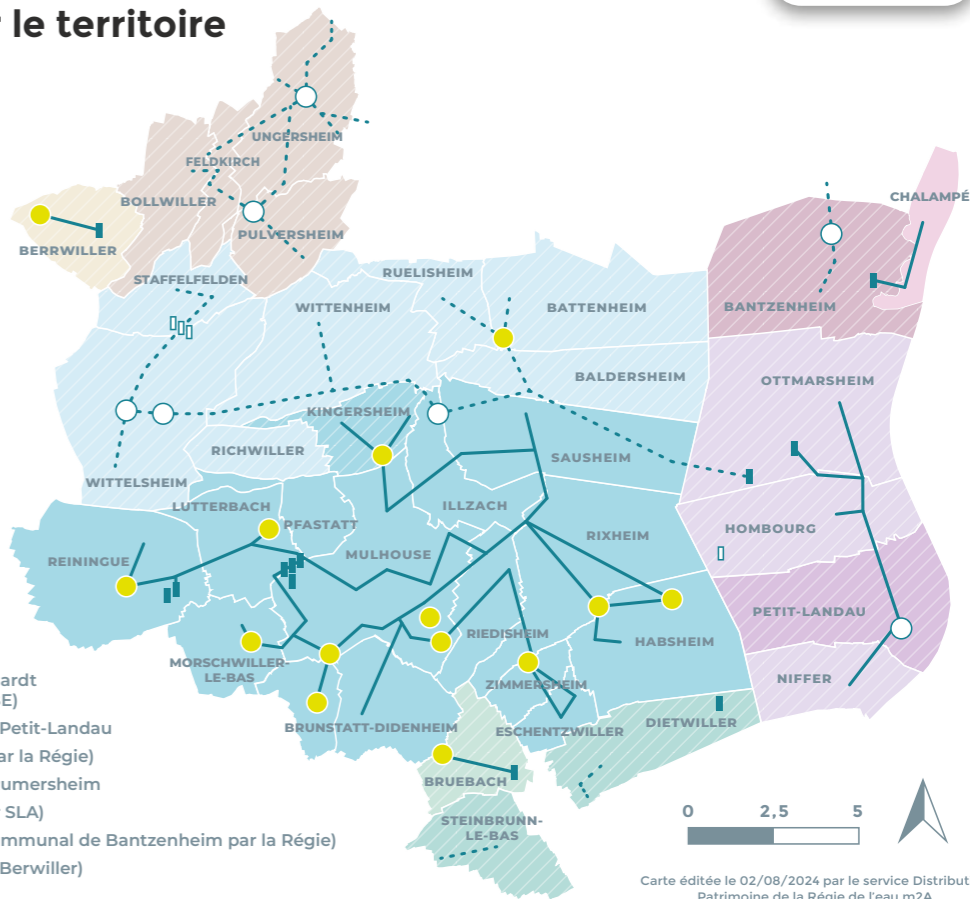


La production d'eau sur le territoire

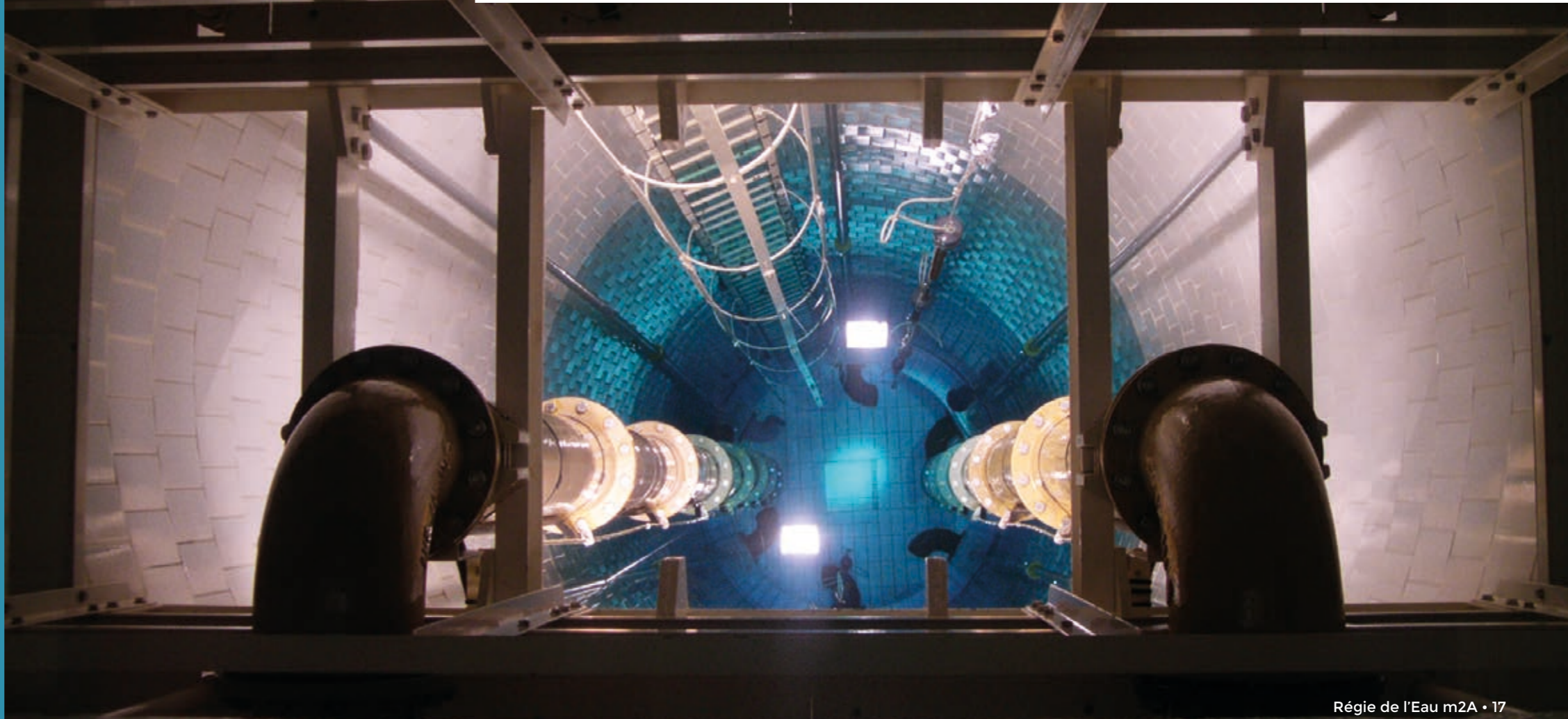
- CAPTAGE ET STOCKAGE**
- Captage actif
 - Captage inactif
 - Stockage géré par la Régie
 - Stockage non géré par la Régie

- TRANSPORT**
- Production gérée par la Régie
 - - - Production non gérée par la Régie

- ORIGINE DE L'EAU**
- Eau du champ captant de la Doller (produite par la Régie)
 - Eau du champ captant de la Hardt (produite par le SIVU BP Hardt)
 - Eau du champ captant de la Hardt (produite par la Régie)
 - Eau provenant à 90% du puit Ensisheim Hardt et 10% depuis Guebwiller (produite par EBE)
 - Eau de Petit-Landau (produite par Suez à Petit-Landau)
 - Eau de la source de Bruebach (produite par la Régie)
 - Eau produite par le SIAEP Bantzenheim-Rumersheim
 - Eau de forage du Shlierbach (produite par SLA)
 - Eau de Chalampé (produite sur le banc communal de Bantzenheim par la Régie)
 - Eau de Berrwiller (produite par la Régie à Berrwiller)



Carte éditée le 02/08/2024 par le service Distribution Patrimoine de la Régie de l'eau m2A



STRUCTURE DU RAPPORT 2023

2023 marque la première année pour laquelle le périmètre d'action s'étend sur toute l'Agglomération. Les communes générant auparavant elles-mêmes leurs rapport, nous avons décidé de structurer le présent rapport par Unité de Distribution. (UDI) Ainsi, certaines communes sont rassemblées, d'autres non.

COMMUNE	UNITÉ DE DISTRIBUTION
Baldersheim	UDI BaBaRu
Battenheim	UDI BaBaRu
Ruelisheim	UDI BaBaRu
Bantzenheim	UDI Bantzenheim
Berrwiller	UDI Berrwiller
Chalampé	UDI Chalampé
Dietwiller	UDI Dietwiller
Feldkirch	UDI Feldkirch
Kingersheim	UDI Kingersheim
Mulhouse	UDI Mulhouse & Environs
Reiningue	UDI Mulhouse & Environs
Morschwiller-le-Bas	UDI Mulhouse & Environs
Lutterbach	UDI Mulhouse & Environs
Pfastatt	UDI Mulhouse & Environs
Illzach	UDI Mulhouse & Environs
Rixheim	UDI Mulhouse & Environs
Riedisheim	UDI Mulhouse & Environs
Eschentzwiller	UDI Mulhouse & Environs
Zimmersheim	UDI Mulhouse & Environs
Habsheim	UDI Mulhouse & Environs
Brunstatt-Didenheim	UDI Mulhouse & Environs
Ottmarsheim	UDI OHN
Hombourg	UDI OHN
Niffer	UDI OHN
Richwiller	UDI Richwiller
Staffelfelden	UDI Staffelfelden
Steinbrunn-le-Bas	UDI Steinbrunn-le-Bas
Ungersheim	UDI Ungersheim
Bollwiller	DSP
Petit Landau	DSP
Pulversheim	DSP
Wittelsheim	DSP
Wittenheim	Commune non concernée
Heimsbrunn	Commune non concernée
Galfingue	Commune non concernée
Flaxlanden	Commune non concernée
Zillisheim	Commune non concernée

Les Unités de Distribution (UDI) qui composent le territoire de m2A



- UDI BaBaRu
- UDI Bantzenheim
- UDI Berrwiller
- UDI Chalampé
- UDI Dietwiller
- UDI Feldkirch
- UDI Kingersheim
- UDI Mulhouse & Environs
- UDI OHN
- UDI Richwiller
- UDI Staffelfelden
- UDI Steinbrunn-le-Bas
- UDI Ungersheim
- DSP
- Commune non concernée

UDI Mulhouse & environs

Brunstatt-Didenheim, Eschentzwiller, Habsheim, Illzach, Lutterbach, Morschwiller-le-Bas, Mulhouse, Pfastatt, Reiningue, Richwiller, Riedisheim, Rixheim, Sausheim et Zimmersheim

TERRITOIRE DESSERVI

L'UDI Mulhouse et environs regroupe les 13 communes suivantes : Brunstatt-Didenheim, Eschentzwiller, Habsheim, Illzach, Lutterbach, Morschwiller-le-Bas, Mulhouse, Pfastatt, Reiningue, Richwiller, Riedisheim, Rixheim, Sausheim et Zimmersheim. Ces dernières correspondent au périmètre autrefois géré par le service des eaux de la ville de Mulhouse. Il s'agit de l'unité de distribution la plus large de la régie de l'eau m2A. Tous les systèmes (production, distribution & facturation y sont harmonisés.



CHIFFRES CLÉS

GESTION DES ABONNÉS

44 204

Abonnés

43 912

Domestique

292

Non domestique

361

Droit de branchement

44 340

Parc de compteurs

On constate une augmentation des abonnés et du parc compteurs. En 2023, ce sont **372 compteurs posés dans le cadre de l'individualisation** des contrats de fourniture d'eau potable dans des immeubles collectifs.

Près de **99,9%** des compteurs en service sont actuellement équipés d'un système de relève à distance, toutes technologies confondues, qu'il s'agisse de radio-relève ou de télé-relève. Ces dispositifs permettent d'établir une facturation basée systématiquement sur des relevés réels, offrant aux usagers un meilleur suivi de leurs consommations.

0,41 pour 1000 abonnés (2023)

Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

78 interventions d'urgence avec interruption de service pour 190 000 abonnés.

Cet indicateur sert à mesurer la continuité du service d'eau potable en suivant le nombre de coupures d'eau imprévues pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été prévenus au moins 24h à l'avance. Les interruptions de service sont dues généralement à des ruptures de canalisations.

1 jour

Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés.

100% Taux de respect

Délai pour lequel s'est engagée la Régie de l'Eau m2A pour fournir de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel et d'un abonnement. L'indicateur s'applique aussi bien aux branchements neufs qu'aux branchements existants.



FACTURATION D'EAU

Décomposition du prix de l'eau UDI Mulhouse

	<p>572,56 € TTC (532,64 € HT) Montant annuel facturé à une famille mulhousienne de 4 personnes pour une consommation de 120 m³</p>
254,56 € HT	<p>Approvisionnement en eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> • prix de base (fonctionnement du service et financement de l'investissement) : 1,17 HT/m³ x 120 m³ = 140,40 € HT • abonnement : 37,80 € HT • surtaxe communautaire : 0,45 €/m³ x 120 m³ = 54,11 € HT • taxe prélèvement en nappe profonde : 22,25 € HT
208,12 € HT	<p>Assainissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • abonnement auprès du SIVOM de la région mulhousienne : 37,38 € HT • collecte, transport et traite : 1,42 €/m³ x 120 m³ = 170,74 € HT
69,96 € HT	<p>Redevance environnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • actions de lutte contre les pollutions domestiques : 0,35 €/m³ x 120 m³ = 42 € HT • modernisation des réseaux de collecte des eaux usées : 0,23 €/m³ x 120 m³ = 27,96 € HT
	<p>Prix de l'eau : 4,77 € TTC/m³ Dont 2,29 € TTC/m³ pour l'approvisionnement en eau</p>



PRODUCTION

11 660 060 m³
produits

3 200 m³/jour
en moyenne



QUALITÉ DE L'EAU

Nombre d'analyses de la qualité de l'eau

- **342** analyses réalisées par l'Agence Régionale de Santé
- **377** analyses réalisées par la Régie de l'Eau m2A

Taux de conformité

- **99%** Conformité physico-chimique (pH, dureté, métaux, nitrates, pesticides)
- **99,3%** Conformité bactériologique (présence de bactéries) Traitement préventif par rayons Ultra-Violets.

Les captages de la Doller sont soumis à l'arrêté préfectoral du 17/04/1978.

Observation d'une trace bactériologique ponctuelle non confirmée par les investigations qui ont suivi.

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : MULHOUSE ET ENVIRONS

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2023	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Cette eau présente un caractère agressif : elle peut dissoudre les matériaux métalliques à son contact, nécessitant de laisser couler l'eau une dizaine de secondes avant consommation. Un risque particulier existe lorsque le réseau comporte des canalisations en plomb.	A	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau de qualité convenable
			C : Eau de qualité insuffisante
			D : Eau de mauvaise qualité
Indicateur 2022 : B			
Origine et gestion de l'eau		PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU	
<p>Votre réseau est alimenté par plus de 2 captages. L'eau qui l'alimente est souterraine.</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement.</p> <p>Votre réseau alimente de façon permanente 13 communes (BRUNSTATT-DIDENHEIM, ESCHENTZWILLER, HABSCHEIM, ILLZACH, LUTTERBACH, MORSCHWILLER-LE-BAS, MULHOUSE, PFASTATT, REININGUE, RIEDISHEIM, RIXHEIM, SAUSHEIM, ZIMMERSHEIM), soit 191857 personnes.</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter « Régie de l'Eau m2A » qui assure l'exploitation du réseau.</p>		<p>BACTÉRIOLOGIE A Bonne qualité</p> <p>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</p> <p>Nombre de prélèvements : 313 Conformité : 99 % Valeur maxi : 1 n/100 ml</p>	
<p>NITRATES A Bonne qualité</p> <p>Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.</p> <p>Nombre de prélèvements : 35 Valeur moyenne : 10,1 mg/L Valeur maxi : 12 mg/L</p>		<p>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS A Bonne qualité</p> <p>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</p> <p>Nombre de prélèvements : 10 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 191 Valeur maxi : 0,035 microgramme/L</p>	
<p>FLUOR A Très bonne qualité</p> <p>Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.</p> <p>Nombre de prélèvements : 9 Valeur moyenne : 0,0722 mg/L Valeur maxi : 0,09 mg/L</p>		<p>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</p> <p>DURETÉ Eau douce</p> <p>Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.</p> <p>Nombre de prélèvements : 35 Valeur moyenne : 9,64 °f Valeur maxi : 11,1 °f</p>	
<p>ÉQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE Eau agressive</p> <p>Évaluation du caractère agressif d'une eau, noté entre 0 (incrustant) et 4 (agressif). Une eau agressive peut entraîner la corrosion de certaines canalisations (notamment en plomb) et des appareils ménagers.</p> <p>Nombre de prélèvements : 9 Valeur moyenne : 4 Valeur maxi : 4</p>			
<p>Quelques conseils</p> <p>ENTRETIEN Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.</p> <p>RÉSEAU PRIVÉ Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.</p> <p>ABSENCE Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.</p> <p>SÈCHERESSE En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.</p>		<p>Pour aller plus loin</p> <p>Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr</p>	
<p>Édité le 12/04/2024 UDI 068001100</p>			
<p>L'indicateur global de qualité prend en compte uniquement les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. D'autres paramètres d'intérêt ne faisant pas l'objet d'une limite de qualité sont également recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire. Pour plus d'informations : https://www.grand-est.ars.sante.fr/eau-du-robinet.1</p>			



DISTRIBUTION

826,2
Mètres linéaires de réseau (hors branchements)

88,2%
Rendement du réseau de distribution

Une progression du rendement du réseau récompense les efforts faits dans la recherche de fuite, les réparations et aussi un usage raisonné de l'eau par les concitoyens. Pour mémoire, le rendement de 2022 était de 87,8%

306
Nombre d'interventions d'urgence sur les conduites et branchements. Sur l'UDI de Mulhouse. Une légère baisse par rapport à 2022.

99
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable
Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120, à la fois :

- le niveau de connaissance du réseau et des branchements
- l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service d'eau potable

5,3 m³/km/j
Indice linéaire des volumes non comptés
Cet indicateur évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage.

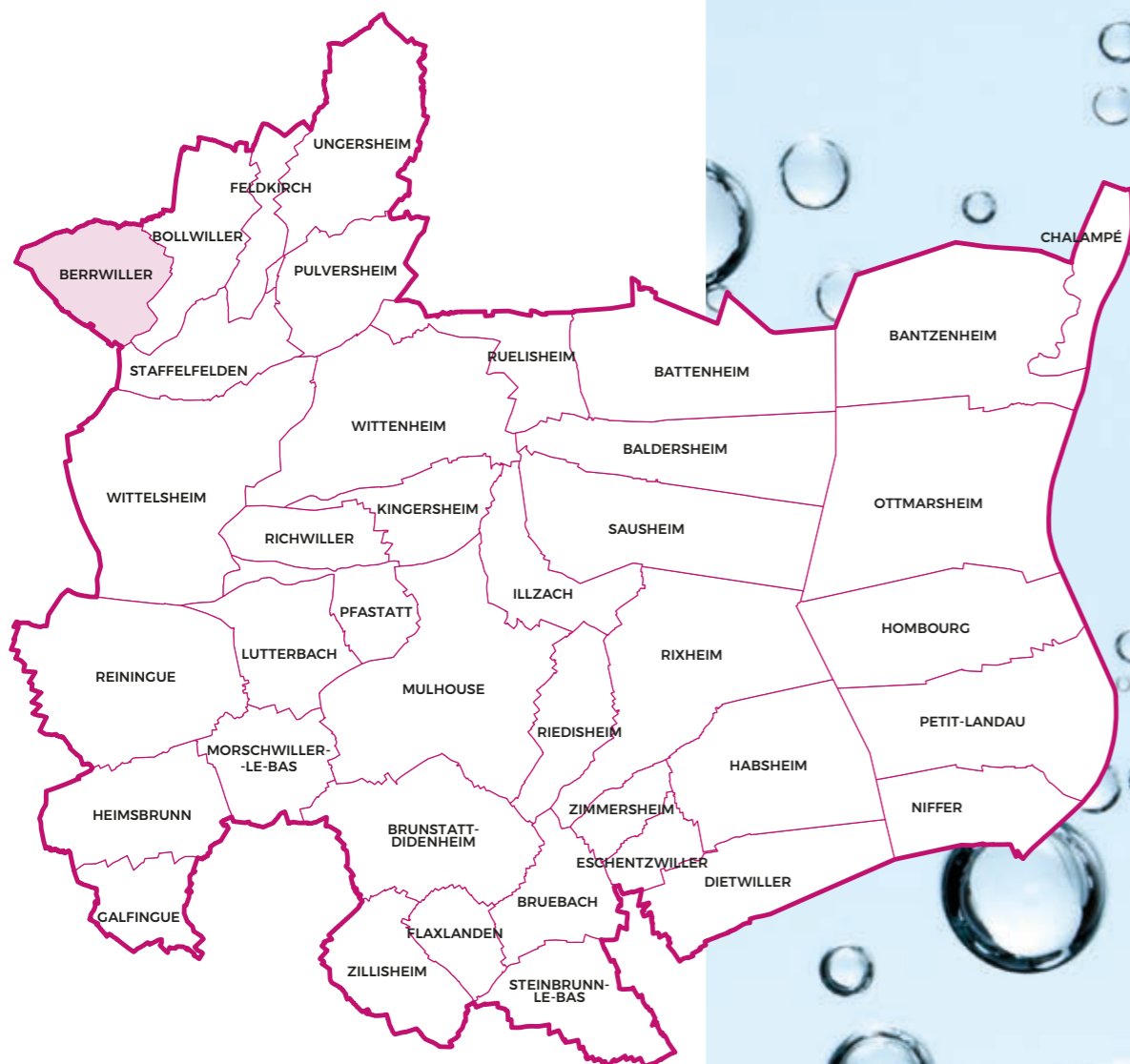
4,8 m³/km/j
Indice linéaire de pertes en réseau
L'indice linéaire des pertes en réseau évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les pertes par fuite sur le réseau de distribution. Cet indicateur diffère de l'indice linéaire des volumes non comptés qui intègre en plus des pertes par fuite, les volumes qui ne font pas l'objet d'une comptabilisation.

0,50% (41,09 mètres linéaires renouvelés sur 826 mètres linéaires de réseau)
Taux moyen de renouvellement du réseau d'eau potable
Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur l'année écoulée) du réseau d'eau potable par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements.



UDI Berrwiller

TERRITOIRE DESSERVI



CHIFFRES CLÉS



GESTION DES ABONNÉS

620
Abonnés
620
Domestique
0
Non domestique
0
Droit de branchement
628
Parc de compteurs

La commune de Berrwiller compte **620 abonnés pour 1295 habitants**. Elle est équipée partiellement de radio relève. La commune a effectué une partie de la relève sur l'année 2023 de manière à effectuer une transition fluide avec la Régie de l'Eau m2A.

8,76% des compteurs en service sont actuellement équipés d'un système de radio-relève.

1 jour
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés.

100% Taux de respect
 Délai pour lequel s'est engagée la Régie de l'Eau m2A pour fournir de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel et d'un abonnement. L'indicateur s'applique aussi bien aux branchements neufs qu'aux branchements existants.



FACTURATION D'EAU

Décomposition du prix de l'eau UDI Berrwiller

	488,01€ TTC (452,63€ HT) Montant annuel facturé à une famille berrwilleroise de 4 personnes pour une consommation de 120 m ³
177,64€ HT	Approvisionnement en eau : <ul style="list-style-type: none"> prix de base (fonctionnement du service et financement de l'investissement) : 1,2408 HT/m³ x 120 m³ = 148,90€ HT abonnement : 18,96€ HT taxe prélèvement en nappe profonde : 9,78€ HT
205,03€ HT	Assainissement : <ul style="list-style-type: none"> abonnement auprès du SIVOM de la région mulhousienne : 37,38€ HT collecte, transport et traite : 1,3971€/m³ x 120 m³ = 167,65€ HT
69,96€ HT	Redevance environnement : <ul style="list-style-type: none"> actions de lutte contre les pollutions domestiques : 0,35€/m³ x 120 m³ = 42€ HT modernisation des réseaux d'écoulement et collecte des eaux usées : 0,233€/m³ x 120 m³ = 27,96€ HT
	Prix de l'eau : 4,07€ TTC/m³ Dont 1,48€ TTC/m³ pour l'approvisionnement en eau



PRODUCTION

74 145 m³
produits

203 m³/jour
en moyenne En complément de sa production d'eau, la commune de Berrwiller achète de l'eau à l'agglomération de Berrwiller :

1961 m³
achetés

5 m³/jour
en moyenne



QUALITÉ DE L'EAU

Nombre d'analyses de la qualité de l'eau

- 11 analyses réalisées par l'Agence Régionale de Santé
- 2 analyses réalisées par la Régie de l'Eau m2A

Taux de conformité

- 100% Conformité physico-chimique (pH, dureté, métaux, nitrates, pesticides)
- 100% Conformité bactériologique (présence de bactéries)

Traitement de l'eau du forage communal de Berrwiller par chloration.

Tous les prélèvements réalisés en contrôle obligatoire & en renfort de surveillance sont conformes aux limites de potabilité.

L'eau est qualifiée de bonne qualité (notation A) sur ce secteur.



QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : BERRWILLER

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
<p>2023</p> <p>L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.</p> <p>Eau susceptible de présenter un caractère agressif : elle peut dissoudre les matériaux métalliques à son contact, nécessitant de laisser couler l'eau une dizaine de secondes avant consommation. Un risque particulier existe lorsque le réseau comporte des canalisations en plomb.</p>	<p>A</p> <p>A : Eau de bonne qualité B : Eau de qualité convenable C : Eau de qualité insuffisante D : Eau de mauvaise qualité</p> <p>Indicateur 2022 : B</p>

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : FORAGE COMMUNAL BERRWILLER. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (BERRWILLER), soit 1204 personnes. Le responsable des installations est : « Régie de l'Eau m2A ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « Régie de l'Eau m2A » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : 18 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml Années prises en compte : 2022, 2023
NITRATES	A	Bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 21 mg/L Valeur maxi : 31 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : 1 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 189 Valeur maxi : 0,041 microgramme/L
FLUOR	A	Très bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0,1 mg/L Valeur maxi : 0,1 mg/L

Quelques conseils

ENTRETIEN	Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.
RÉSEAU PRIVÉ	Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.
ABSENCE	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
SÉCHERESSE	En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

Pour aller plus loin

	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr
--	--

Édité le 12/04/2024
UDI 068001062

L'indicateur global de qualité prend en compte uniquement les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. D'autres paramètres d'intérêt ne faisant pas l'objet d'une limite de qualité sont également recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire. Pour plus d'informations : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/eau-du-robinet-1>

**14 km****Longueur du réseau** (linéaire de réseau hors branchements)**80,63 %****Rendement du réseau de distribution****70****Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable**

Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120, à la fois :

- le niveau de connaissance du réseau et des branchements
- l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service d'eau potable

2,79 m³/km/j**Indice linéaire des volumes non comptés**

Cet indicateur évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage.

2,61 m³/km/j**Indice linéaire de pertes en réseau**

L'indice linéaire des pertes en réseau évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les pertes par fuite sur le réseau de distribution. Cet indicateur diffère de l'indice linéaire des volumes non comptés qui intègre en plus des pertes par fuite, les volumes qui ne font pas l'objet d'une comptabilisation.

0 % (0 mètre linéaire renouvelé sur 14 km)**Taux moyen de renouvellement du réseau d'eau potable**

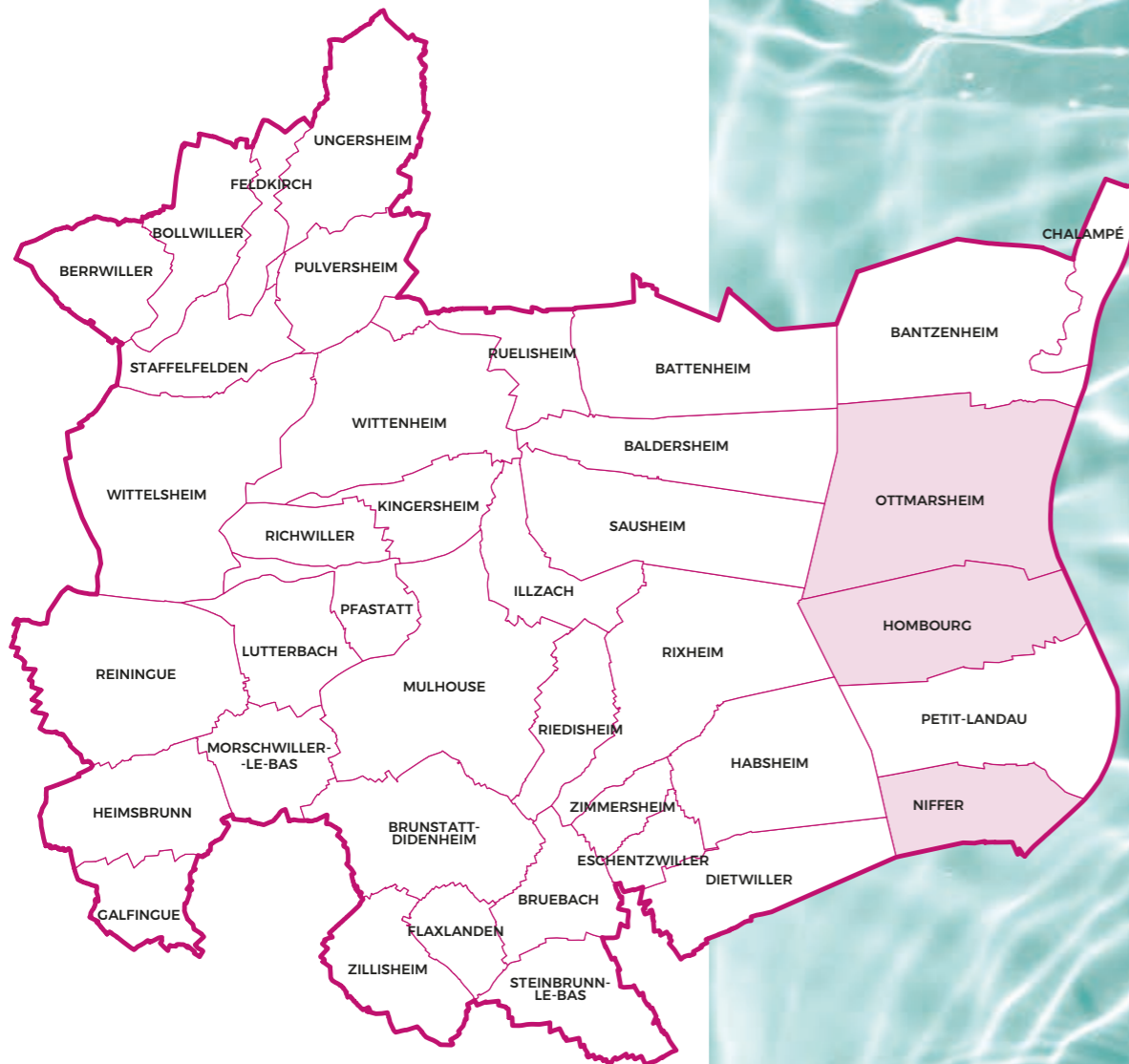
Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur l'année écoulée) du réseau d'eau potable par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements.

UDI Ottmarsheim Hombourg Niffer

(ex syndicat OHN)



TERRITOIRE DESSERVI



CHIFFRES CLÉS



GESTION DES ABONNÉS

1 707
Abonnés

1 702
Domestique

5
Non domestique

0
Droit de branchement

17
Parc de compteurs

L'ancien syndicat Ottmarsheim - Hombourg - Niffer (OHN) compte **1707 abonnés pour 4474 habitants**. Elle est équipée de radio relève. Les communes ont effectué une partie de la relève avec le concours de la Régie de l'Eau m2A sur l'année 2023 de manière à effectuer une transition fluide avec la Régie de l'Eau m2A.

En 2023, ont compte un total de **29 compteurs divisionnaires dans le cadre de l'individualisation** des contrats de fourniture d'eau potable dans des immeubles collectifs.

Près de **98,07%** des compteurs en service sont actuellement équipés d'un système radio-relève. Ce dispositif permet d'établir une facturation basée systématiquement sur des relevés réels, offrant aux usagers un meilleur suivi de leurs consommations.

1 jour

Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés.

100% Taux de respect

Délai pour lequel s'est engagée la Régie de l'Eau m2A pour fournir de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel et d'un abonnement. L'indicateur s'applique aussi bien aux branchements neufs qu'aux branchements existants.



FACTURATION D'EAU

Décomposition du prix de l'eau UDI OHN

	<p>445,44 € TTC (413,61 € HT) Montant annuel facturé à une famille Ottmarsheimoise, Hombourgeoise ou Nifferoise de 4 personnes pour une consommation de 120 m³</p>
170,00 € HT	<p>Approvisionnement en eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> • prix de base (fonctionnement du service et financement de l'investissement) : 1,30 HT/m³ x 120 m³ = 156 € HT • abonnement : 14 € HT
173,65 € HT	<p>Assainissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • abonnement auprès du SIVOM de la région mulhousienne : 37,38 € HT • collecte, transport et traite : 1,1356 €/m³ x 120 m³ = 136,27 € HT
69,96 € HT	<p>Redevance environnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • actions de lutte contre les pollutions domestiques : 0,35 €/m³ x 120 m³ = 42 € HT • modernisation des réseaux de collecte des eaux usées : 0,233 €/m³ x 120 m³ = 27,96 € HT
	<p>Prix de l'eau : 3,71 € TTC/m³ Dont 1,42 € TTC/m³ pour l'approvisionnement en eau</p>



PRODUCTION

477 692 m³
produits

1309 m³/jour



QUALITÉ DE L'EAU

Nombre d'analyses de la qualité de l'eau

- **21** analyses réalisées par l'Agence Régionale de Santé de Santé
- **4** analyses réalisées par la Régie de l'Eau m2A

Taux de conformité

- **100 %** Conformité physico-chimique (pH, dureté, métaux, nitrates, pesticides)
- **100 %** Conformité bactériologique (présence de bactéries)

Traitement de l'eau du forage d'alimentation du secteur par chloration.

Tous les prélèvements réalisés en contrôle obligatoire & en renfort de surveillance sont conformes aux limites de potabilité.

L'eau est qualifiée de bonne qualité (notation A) sur ce secteur.



QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : OTTMARSHEIM ET ENVIRONS

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2023	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau de qualité convenable
			C : Eau de qualité insuffisante
			D : Eau de mauvaise qualité
		Indicateur 2022 : C	

Origine et gestion de l'eau		PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU	
<p>Votre réseau est alimenté par un captage : Forage P3. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement.</p> <p>Votre réseau alimente HOMBOURG, NIFFER, OTTMARSHEIM, soit 4264 personnes. Le responsable des installations est : « Régie de l'Eau m2A ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter « Régie de l'Eau m2A » qui assure l'exploitation du réseau.</p>		BACTÉRIOLOGIE	A Très bonne qualité
		<p>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</p>	<p>Nombre de prélèvements : 14 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml</p>
		NITRATES	A Bonne qualité
		<p>Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.</p>	<p>Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 10,9 mg/L Valeur maxi : 17 mg/L</p>
		PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A Bonne qualité
		<p>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</p>	<p>Nombre de prélèvements : 5 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 189 Valeur maxi : 0,045 microgramme/L</p>
		FLUOR	A Très bonne qualité
		<p>Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.</p>	<p>Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0,1 mg/L Valeur maxi : 0,1 mg/L</p>
		INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
		DURETÉ	Eau peu calcaire
		<p>Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.</p>	<p>Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 20 °f Valeur maxi : 22,9 °f</p>
Quelques conseils			
ENTRETIEN	<p>Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.</p>		
RÉSEAU PRIVÉ	<p>Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.</p>		
ABSENCE	<p>Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.</p>		
SÉCHERESSE	<p>En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.</p>		
Pour aller plus loin			
<p>Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr</p>			

Édité le 12/04/2024
UDI 068001096

L'indicateur global de qualité prend en compte uniquement les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. D'autres paramètres d'intérêt ne faisant pas l'objet d'une limite de qualité sont également recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire. Pour plus d'informations : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/eau-du-robinet>



DISTRIBUTION

49,1km

Longueur du réseau (linéaire de réseau hors branchements)

68,57 %

Rendement du réseau

100

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120, à la fois :

- le niveau de connaissance du réseau et des branchements
- l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service d'eau potable

8,07 m³ /km/j

Indice linéaire des volumes non comptés

Cet indicateur évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage.

8 m³ /km/j

Indice linéaire de pertes en réseau

L'indice linéaire des pertes en réseau évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les pertes par fuite sur le réseau de distribution. Cet indicateur diffère de l'indice linéaire des volumes non comptés qui intègre en plus des pertes par fuite, les volumes qui ne font pas l'objet d'une comptabilisation.

0,61% (300 mètres linéaires renouvelés sur 49,1 km)

Taux moyen de renouvellement du réseau d'eau potable

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur l'année écoulée) du réseau d'eau potable par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements.

UDI Kingersheim

TERRITOIRE DESSERVI



CHIFFRES CLÉS



GESTION DES ABONNÉS

4 014
Abonnés
3 999
Domestique
15
Non domestique
1
Droit de branchement
4 100
Parc de compteurs

La commune de Kingersheim compte **4 014 abonnés pour 13 178 habitants**. Elle est équipée de radiorelevé. En 2023, on compte un total de **520 compteurs divisionnaires dans le cadre de l'individualisation** des contrats de fourniture d'eau potable dans des immeubles collectifs.

38,47% des compteurs en service sont actuellement équipés d'un système de radio-relève. Ce dispositif permet d'établir une facturation basée systématiquement sur des relevés réels, offrant aux usagers un meilleur suivi de leurs consommations.

0,75 pour 1000 abonnés (2022)
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

Cet indicateur sert à mesurer la continuité du service d'eau potable en suivant le nombre de coupures d'eau imprévues pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été prévenus au moins 24h à l'avance. Les interruptions de service sont dues généralement à des ruptures de canalisations.

1 jour
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés.

100% Taux de respect
Délai pour lequel s'est engagée la Régie de l'Eau m2A pour fournir de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel et d'un abonnement. L'indicateur s'applique aussi bien aux branchements neufs qu'aux branchements existants.



FACTURATION D'EAU

Décomposition du prix de l'eau UDI Kingersheim

	<p>548,64 € TTC (510,10 € HT) Montant annuel facturé à une famille kingersheimoise de 4 personnes pour une consommation de 120 m³</p>
235,11 € HT	<p>Approvisionnement en eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> • prix de base (fonctionnement du service et financement de l'investissement) : 1,44 HT/m³ x 120 m³ = 172,80 € HT • abonnement : 40,06 € HT • taxe prélèvement en nappe profonde : 22,25 € HT
205,03 € HT	<p>Assainissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • abonnement auprès du SIVOM de la région mulhousienne : 37,38 € HT • collecte, transport et traite : 1,3971 € m³ x 120 m³ = 167,65 € HT
69,96 € HT	<p>Redevance environnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • actions de lutte contre les pollutions domestiques : 0,35 €/m³ x 120 m³ = 42 € HT • modernisation des réseaux de collecte des eaux usées : 0,23 €/m³ x 120 m³ = 27,96 € HT
	<p>Prix de l'eau : 4,57 € TTC/m³ Dont 1,96 € TTC/m³ pour l'approvisionnement en eau</p>



PRODUCTION

771 127 m³
produits

1 730 m³/jour
en moyenne



QUALITÉ DE L'EAU

Nombre d'analyses de la qualité de l'eau

- **33** analyses réalisées par l'Agence Régionale de Santé
- **2** analyses réalisées par la Régie de l'Eau m2A

Taux de conformité

- **100 %** Conformité physico-chimique (pH, dureté, métaux, nitrates, pesticides)
- **100 %** Conformité bactériologique (présence de bactéries)

Les forages historiquement dédiés à ce secteur étant actuellement en reconquête de qualité, il est alimenté par l'interconnexion avec le réseau de l'UDI Mulhouse & environs. L'eau est traitée par chloration.

Tous les prélèvements réalisés en contrôle obligatoire & en renfort de surveillance sont conformes aux limites de potabilité.

L'eau est qualifiée de bonne qualité (notation A) sur ce secteur.



QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : KINGERSHEIM

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2023	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Cette eau présente un caractère agressif : elle peut dissoudre les matériaux métalliques à son contact, nécessitant de laisser couler l'eau une dizaine de secondes avant consommation. Un risque particulier existe lorsque le réseau comporte des canalisations en plomb.	A	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau de qualité convenable
			C : Eau de qualité insuffisante
			D : Eau de mauvaise qualité
		Indicateur 2022 : D	

Origine et gestion de l'eau		PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU	
<p>Votre réseau est alimenté par plus de 2 captages. L'eau qui l'alimente est souterraine.</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement.</p> <p>Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (KINGERSHEIM), soit 12701 personnes. Le responsable des installations est : « Régie de l'Eau m2A ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter « Régie de l'Eau m2A » qui assure l'exploitation du réseau.</p>		<p>BACTÉRIOLOGIE A Très bonne qualité</p> <p>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</p> <p>Nombre de prélèvements : 29 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml</p>	
<p>Quelques conseils</p> <p>ENTRETIEN Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.</p> <p>RÉSEAU PRIVÉ Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.</p> <p>ABSENCE Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.</p> <p>SÉCHERESSE En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.</p>		<p>NITRATES A Bonne qualité</p> <p>Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.</p> <p>Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 9,54 mg/L Valeur maxi : 11 mg/L</p>	
<p>Pour aller plus loin</p> <p>Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr</p>		<p>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS A Très bonne qualité</p> <p>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</p> <p>Nombre de prélèvements : 2 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 189 Valeur maxi : 0 microgramme/L</p>	
		<p>FLUOR A Très bonne qualité</p> <p>Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.</p> <p>Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 0,07 mg/L Valeur maxi : 0,07 mg/L</p>	
		<p>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</p> <p>DURETÉ Eau douce</p> <p>Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.</p> <p>Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 9,22 °f Valeur maxi : 10,1 °f</p>	
		<p>ÉQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE Eau agressive</p> <p>Évaluation du caractère agressif d'une eau, noté entre 0 (incrustant) et 4 (agressif). Une eau agressive peut entraîner la corrosion de certaines canalisations (notamment en plomb) et des appareils ménagers.</p> <p>Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 4 Valeur maxi : 4</p>	

Édité le 12/04/2024

UDI 068001125

L'indicateur global de qualité prend en compte uniquement les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. D'autres paramètres d'intérêt ne faisant pas l'objet d'une limite de qualité sont également recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire. Pour plus d'informations : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/eau-du-robinet-1>

ARS Grand Est - Délégation Territoriale du Haut-Rhin - Cité administrative - Bâtiment J

3 rue Fleischhauer - CS 50001 - 68026 COLMAR CEDEX

www.grand-est.ars.sante.fr

03 69 49 30 41

ars-grandest-dt68-vsse@ars.sante.fr



DISTRIBUTION

61,1 km

Longueur du réseau (linéaire de réseau hors branchements)

83,31%

Rendement du réseau

5

Nombre d'interventions d'urgence sur les conduites et branchements.

15

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120, à la fois :

- le niveau de connaissance du réseau et des branchements
- l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service d'eau potable

6,26 m³/j/km

Indice linéaire des volumes non comptés

Cet indicateur évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage.

5,77 m³/j/km

Indice linéaire de pertes en réseau

L'indice linéaire des pertes en réseau évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les pertes par fuite sur le réseau de distribution. Cet indicateur diffère de l'indice linéaire des volumes non comptés qui intègre en plus des pertes par fuite, les volumes qui ne font pas l'objet d'une comptabilisation.

0% (0 mètre linéaire renouvelé sur 61,1 km)

Taux moyen de renouvellement du réseau d'eau potable

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur l'année écoulée) du réseau d'eau potable par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements.

UDI Chalampé



TERRITOIRE DESSERVI



CHIFFRES CLÉS



GESTION DES ABONNÉS

460
Abonnés
459
Domestique
1
Non domestique
0
Droit de branchement
461
Parc de compteurs

La commune de Chalampé compte 460 abonnés pour 1005 habitants. Elle est équipée de radio-relève. La commune a effectué une partie de la relève sur l'année 2023 de manière à effectuer une transition fluide avec la Régie de l'Eau m2A.

Près de 95,01% des compteurs en service sont actuellement équipés d'un système de de radio-relève. Ce dispositif permet d'établir une facturation basée systématiquement sur des relevés réels, offrant aux usagers un meilleur suivi de leurs consommations.

1 jour

Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés.

100% Taux de respect

Délai pour lequel s'est engagée la Régie de l'Eau m2A pour fournir de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel et d'un abonnement. L'indicateur s'applique aussi bien aux branchements neufs qu'aux branchements existants.



FACTURATION D'EAU

Décomposition du prix de l'eau UDI Chalampé

	<p>345,15 € TTC (318,84 € HT) Montant annuel facturé à une famille chalampéenne de 4 personnes pour une consommation de 120 m³</p>
81,94 € HT	<p>Approvisionnement en eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> • prix de base (fonctionnement du service et financement de l'investissement) : 0,6512 HT/m³ x 120 m³ = 78,14 € HT • abonnement : 3,79 € HT
166,95 € HT	<p>Assainissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • abonnement auprès du SIVOM de la région mulhousienne : 37,38 € HT • collecte, transport et traite : 1,0797 €/m³ x 120 m³ = 129,56 € HT
69,96 € HT	<p>Redevance environnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • actions de lutte contre les pollutions domestiques : 0,35 €/m³ x 120 m³ = 42 € HT • modernisation des réseaux de collecte des eaux usées : 0,233 €/m³ x 120 m³ = 27,96 € HT
	<p>Prix de l'eau : 2,88 € TTC/m³ Dont 0,68 € TTC/m³ pour l'approvisionnement en eau</p>



PRODUCTION

237 580 m³
produits
651 m³
en moyenne



QUALITÉ DE L'EAU

Nombre d'analyses de la qualité de l'eau

- 11 analyses réalisées par l'Agence Régionale de Santé
- 1 analyse réalisée par la Régie de l'Eau m2A

Taux de conformité

- 100 % Conformité physico-chimique (pH, dureté, métaux, nitrates, pesticides)
- 100 % Conformité bactériologique (présence de bactéries)

L'eau du forage communal de Chalampé ne fait l'objet d'aucun traitement.

Tous les prélèvements réalisés en contrôle obligatoire & en renfort de surveillance sont conformes aux limites de potabilité.

L'eau est qualifiée de bonne qualité (notation A) sur ce secteur.



QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : CHALAMPE

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2023	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau de qualité convenable
			C : Eau de qualité insuffisante
			D : Eau de mauvaise qualité
		Indicateur 2022 : A	

Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU	
<p>Votre réseau est alimenté par un captage : FORAGE COMMUNAL CHALAMPE. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.</p> <p>Elle n'est pas traitée.</p> <p>Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (CHALAMPE), soit 978 personnes. Le responsable des installations est : « Régie de l'Eau m2A ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter « Régie de l'Eau m2A » qui assure l'exploitation du réseau.</p>	BACTÉRIOLOGIE	A Très bonne qualité
	<p>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</p>	<p>Nombre de prélèvements : 20 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml Années prises en compte : 2022, 2023</p>
	NITRATES	A Bonne qualité
	<p>Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.</p>	<p>Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 15 mg/L Valeur maxi : 15 mg/L</p>
	PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A Bonne qualité
	<p>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</p>	<p>Nombre de prélèvements : 1 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 189 Valeur maxi : 0,025 microgramme/L</p>
	FLUOR	A Très bonne qualité
	<p>Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.</p>	<p>Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0,08 mg/L Valeur maxi : 0,08 mg/L</p>

Quelques conseils

ENTRETIEN	Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.
RÉSEAU PRIVÉ	Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.
ABSENCE	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
SÈCHERESSE	En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

Pour aller plus loin

	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr
--	--

Edité le 12/04/2024
UDI 068001093

L'indicateur global de qualité prend en compte uniquement les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. D'autres paramètres d'intérêt ne faisant pas l'objet d'une limite de qualité sont également recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire. Pour plus d'informations : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/eau-du-robinet-1>

**10,4 km**

Longueur du réseau (linéaire de réseau hors branchements)

77,61%

Rendement du réseau

90

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120, à la fois :

- le niveau de connaissance du réseau et des branchements
- l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service d'eau potable

14,1m³/km/j

Indice linéaire des volumes non comptés

Cet indicateur évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage.

14m³/km/j

Indice linéaire de pertes en réseau

L'indice linéaire des pertes en réseau évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les pertes par fuite sur le réseau de distribution. Cet indicateur diffère de l'indice linéaire des volumes non comptés qui intègre en plus des pertes par fuite, les volumes qui ne font pas l'objet d'une comptabilisation.

4,95 % (515 mètres linéaires renouvelés sur 10,4 km)

Taux moyen de renouvellement du réseau d'eau potable

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur l'année écoulée) du réseau d'eau potable par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements.



UDI Ungersheim

TERRITOIRE DESSERVI



CHIFFRES CLÉS



GESTION DES ABONNÉS

1066

Abonnés

1066

Domestique

0

Non domestique

0

Droit de branchement

1066

Parc de compteurs

La commune d'Ungersheim compte **1066 abonnés pour 2573 habitants**. Elle est équipée de radio relève. La commune a effectué une partie de la relève sur l'année 2023 de manière à effectuer une transition fluide avec la Régie de l'Eau m2A.

En 2023, on compte un total de **8 compteurs divisionnaires dans le cadre de l'individualisation** des contrats de fourniture d'eau potable dans des immeubles collectifs.

Près de **98,32%** des compteurs en service sont actuellement équipés d'un système de radio-relève. Ce dispositif permet d'établir une facturation basée systématiquement sur des relevés réels, offrant aux usagers un meilleur suivi de leurs consommations.

1 jour

Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés.

100% Taux de respect

Délai pour lequel s'est engagée la Régie de l'Eau m2A pour fournir de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel et d'un abonnement. L'indicateur s'applique aussi bien aux branchements neufs qu'aux branchements existants.



FACTURATION D'EAU

Décomposition du prix de l'eau UDI Ungersheim

	<p>405,07 € TTC (376,25 € HT) Montant annuel facturé à une famille ungersheimoise de 4 personnes pour une consommation de 120 m³</p>
153,56 € HT	<p>Approvisionnement en eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> • prix de base (fonctionnement du service et financement de l'investissement) : 1,0427 HT/m³ x 120 m³ = 125,12 € HT • abonnement : 28,44 € HT
152,73 € HT	<p>Assainissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • abonnement auprès du SIVOM de la région mulhousienne : 21,82 € HT • collecte, transport et traite : 1,0909 €/m³ x 120 m³ = 130,91 € HT
69,96 € HT	<p>Redevance environnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • actions de lutte contre les pollutions domestiques : 0,35 €/m³ x 120 m³ = 42 € HT • modernisation des réseaux de collecte des eaux usées : 0,233 €/m³ x 120 m³ = 27,96 € HT
	<p>Prix de l'eau : 3,38 € TTC/m³ Dont 1,28 € TTC/m³ pour l'approvisionnement en eau</p>



PRODUCTION

157 172 m³
produits
157 m³/jour
en moyenne



QUALITÉ DE L'EAU

Nombre d'analyses de la qualité de l'eau

- **12** analyses réalisées par l'Agence Régionale de Santé
- **0** analyse réalisée par la Régie de l'Eau m2A

Taux de conformité

- **100 %** Conformité physico-chimique (pH, dureté, métaux, nitrates, pesticides)
- **100 %** Conformité bactériologique (présence de bactéries)

Traitement de l'eau du forage Ensisheim Hardt et de la prise d'eau Lauch (secteur de Guebwiller) par chloration.

Tous les prélèvements réalisés en contrôle obligatoire & en renfort de surveillance sont conformes aux limites de potabilité.

L'eau est qualifiée de bonne qualité (notation A) sur ce secteur.



QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : UNGERSHEIM-FELDKIRCH

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2023	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau de qualité convenable
			C : Eau de qualité insuffisante
			D : Eau de mauvaise qualité
		Indicateur 2022 : -	

Origine et gestion de l'eau		PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU	
<p>Votre réseau est alimenté par les captages : FORAGE ENISISHEIM HARDT, PRISE D'EAU (LAUCH). L'eau qui l'alimente est d'origine à la fois souterraine et superficielle.</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement.</p> <p>Votre réseau alimente FELDKIRCH et UNGERSHEIM, soit 3421 personnes. Le responsable des installations est : « Régie de l'Eau m2A ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter « Régie de l'Eau m2A » qui assure l'exploitation du réseau.</p>		<p>BACTÉRIOLOGIE A Très bonne qualité</p> <p>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</p> <p>Nombre de prélèvements : 16 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml</p>	
		<p>NITRATES A Très bonne qualité</p> <p>Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.</p> <p>Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 6,45 mg/L Valeur maxi : 7,1 mg/L</p>	
		<p>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS A Très bonne qualité</p> <p>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</p> <p>Nombre de prélèvements : 3 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 189 Valeur maxi : 0,011 microgramme/L</p>	

Quelques conseils

- ENTRETIEN** : Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.
- RÉSEAU PRIVÉ** : Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.
- ABSENCE** : Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
- SÉCHERESSE** : En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 12/04/2024
UDI 06800634

L'indicateur global de qualité prend en compte uniquement les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. D'autres paramètres d'intérêt ne faisant pas l'objet d'une limite de qualité sont également recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire. Pour plus d'informations : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/eau-du-robinet-1>



DISTRIBUTION

14,1 km

Longueur du réseau (linéaire de réseau hors branchements)

79,28 %

Rendement du réseau

3,28 m³/j/km

Indice linéaire des volumes non comptés

(Cet indicateur évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage.

3,10 m³/j/km

Indice linéaire de pertes en réseau

L'indice linéaire des pertes en réseau évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les pertes par fuite sur le réseau de distribution. Cet indicateur diffère de l'indice linéaire des volumes non comptés qui intègre en plus des pertes par fuite, les volumes qui ne font pas l'objet d'une comptabilisation.

0 % (0 mètre linéaire renouvelé sur 14,1 km)

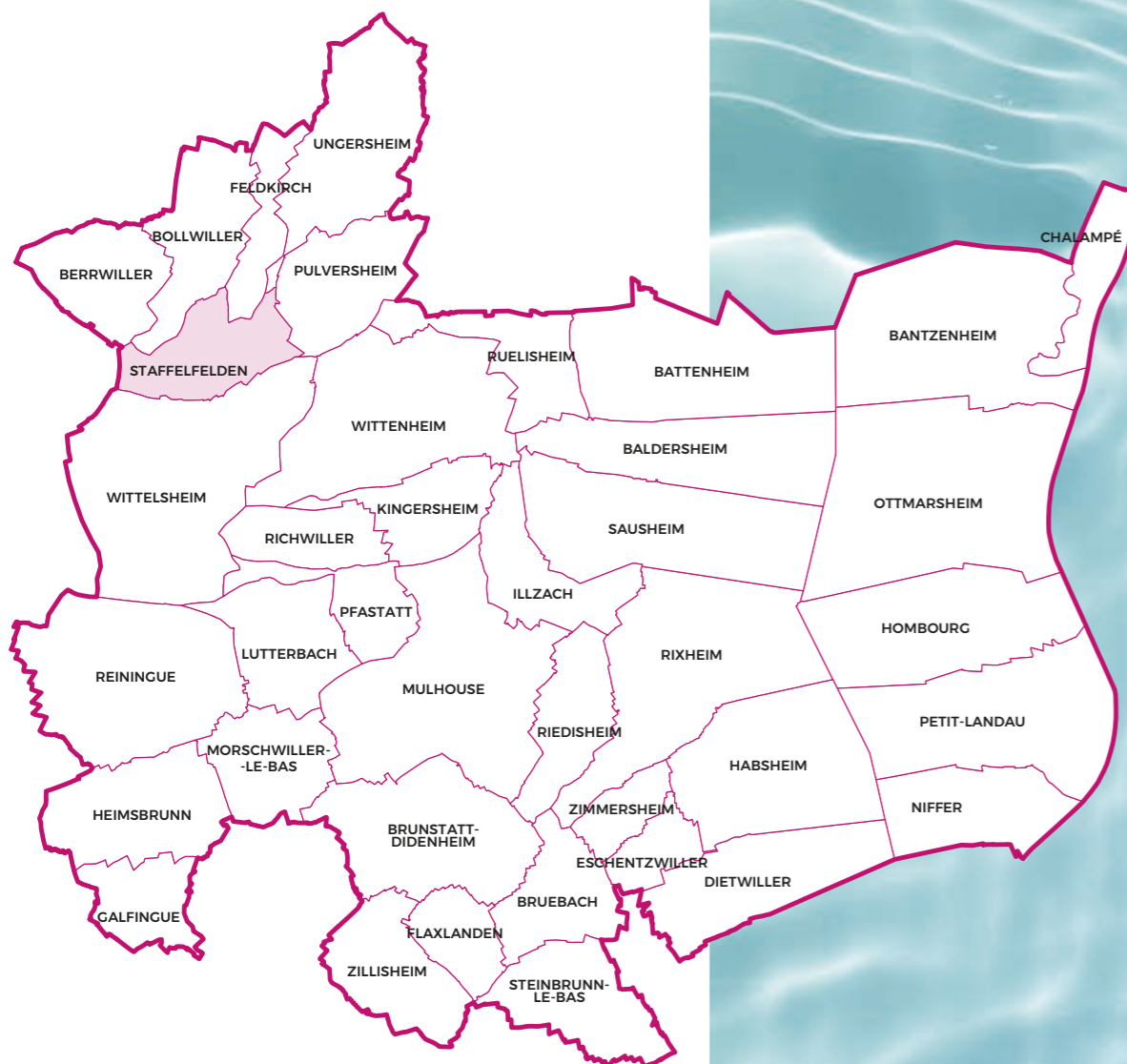
Taux moyen de renouvellement du réseau d'eau potable

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur l'année écoulée) du réseau d'eau potable par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements.



UDI Staffelfelden

TERRITOIRE DESSERVI



CHIFFRES CLÉS



GESTION DES ABONNÉS

878
Abonnés
878
Domestique
0
Non domestique
0
Droit de branchement
884
Parc de compteurs

La commune de Staffelfelden compte **878 abonnés pour 4135 habitants**. Elle est équipée de radio relève. La commune a effectué une partie de la relève sur l'année 2023 de manière à effectuer une transition fluide avec la Régie de l'Eau m2A.

En 2023, on compte un total de **89 compteurs divisionnaires dans le cadre de l'individualisation** des contrats de fourniture d'eau potable dans des immeubles collectifs.

19,80% des compteurs en service sont actuellement équipés d'un système de radio-relève ou de télérelève. Ce dispositif permet d'établir une facturation basée systématiquement sur des relevés réels, offrant aux usagers un meilleur suivi de leurs consommations.

1 jour
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés.

100% Taux de respect
Délai pour lequel s'est engagée la Régie de l'Eau m2A pour fournir de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel et d'un abonnement. L'indicateur s'applique aussi bien aux branchements neufs qu'aux branchements existants.

UDI Staffelfelden



FACTURATION D'EAU

Décomposition du prix de l'eau UDI Staffelfelden :

	484,17 € TTC (448,99 € HT) Montant annuel facturé à une famille staffelfeldenoise de 4 personnes pour une consommation de 120 m ³
156,52 € HT	Approvisionnement en eau : <ul style="list-style-type: none"> prix de base (fonctionnement du service et financement de l'investissement) : 1,221 HT/m³ x 120 m³ = 146,52 € HT abonnement : 10 € HT
205,03 € HT	Assainissement : <ul style="list-style-type: none"> abonnement auprès du SIVOM de la région mulhousienne : 37,38 € HT collecte, transport et traite : 1,3971 €/m³ x 120 m³ = 167,65 € HT
69,96 € HT	Redevance environnement : <ul style="list-style-type: none"> actions de lutte contre les pollutions domestiques : 0,35 €/m³ x 120 m³ = 42 € HT modernisation des réseaux de collecte des eaux usées : 0,233 €/m³ x 120 m³ = 27,96 € HT
	Prix de l'eau : 4,03 € TTC/m³ Dont 1,30 € TTC/m³ pour l'approvisionnement en eau



PRODUCTION

233 988 m³
produits**235 m³/jour**
en moyenne

QUALITÉ DE L'EAU

Nombre d'analyses de la qualité de l'eau

- 14** analyses réalisées par l'Agence Régionale de Santé
- 0** analyse réalisée par la Régie de l'Eau m2A

Taux de conformité

- 100 %** Conformité physico-chimique (pH, dureté, métaux, nitrates, pesticides)
- 100 %** Conformité bactériologique (présence de bactéries)

Traitement de l'eau du forage d'alimentation du secteur par chloration.

Tous les prélèvements réalisés en contrôle obligatoire & en renfort de surveillance sont conformes aux limites de potabilité. L'eau est qualifiée de bonne qualité (notation A) sur ce secteur.



QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : STAFFELFELDEN

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2023	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau de qualité convenable
			C : Eau de qualité insuffisante
			D : Eau de mauvaise qualité
		Indicateur 2022 : A	

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 2 captages. L'eau qui l'alimente est souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (STAFFELFELDEN), soit 4053 personnes. Le responsable des installations est : Régie de l'Eau m2A.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « Régie de l'Eau m2A » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : 23 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml
NITRATES	A	Bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : 12 Valeur moyenne : 27 mg/L Valeur maxi : 28 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : 4 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 189 Valeur maxi : 0,01 microgramme/L
FLUOR	A	Très bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		Nombre de prélèvements : 4 Valeur moyenne : 0,065 mg/L Valeur maxi : 0,07 mg/L
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES		
DURETÉ		Eau très dure
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.		Nombre de prélèvements : 12 Valeur moyenne : 32,6 °f Valeur maxi : 33,8 °f

Quelques conseils

ENTRETIEN	Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.
RÉSEAU PRIVÉ	Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.
ABSENCE	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
SÉCHERESSE	En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

Pour aller plus loin

	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr
--	--

Édité le 12/04/2024

UDI 068001204

L'indicateur global de qualité prend en compte uniquement les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. D'autres paramètres d'intérêt ne faisant pas l'objet d'une limite de qualité sont également recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire. Pour plus d'informations : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/eau-du-robinet-1>

**12,1 km**

Longueur du réseau (linéaire de réseau hors branchements)

61**Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable**

Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120, à la fois :

- le niveau de connaissance du réseau et des branchements
- l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service d'eau potable

11,96 m³/j/km**Indice linéaire des volumes non comptés**

Cet indicateur évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage.

11,8 m³/j/km**Indice linéaire de pertes en réseau**

L'indice linéaire des pertes en réseau évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les pertes par fuite sur le réseau de distribution. Cet indicateur diffère de l'indice linéaire des volumes non comptés qui intègre en plus des pertes par fuite, les volumes qui ne font pas l'objet d'une comptabilisation.

0 % (0 mètre linéaire renouvelé sur 12,1 km)**Taux moyen de renouvellement du réseau d'eau potable**

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur l'année écoulée) du réseau d'eau potable par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements.

UDI Baldersheim Battenheim Ruelisheim

(ex syndicat BABARU)



TERRITOIRE DESSERVI



CHIFFRES CLÉS



GESTION DES ABONNÉS

2 692
Abonnés

2 691
Domestique

1
Non domestique

0
Droit de branchement

2 711
Parc de compteurs

L'ex syndicat BABARU compte 2692 abonnés pour 6743 habitants. Il est équipé de télérelève. La régie de l'eau m2A effectue la relève de ces communes depuis le 1^{er} Janvier 2023

En 2023, on compte un total de **56 compteurs divisionnaires** dans le cadre de l'individualisation des contrats de fourniture d'eau potable dans des immeubles collectifs.

Près de **84,73%** des compteurs en service sont actuellement équipés d'un système de télérelève. Ce dispositif permet d'établir une facturation basée systématiquement sur des relevés réels, offrant aux usagers un meilleur suivi de leurs consommations.

1 jour

Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés.

100% Taux de respect

Délai pour lequel s'est engagée la Régie de l'Eau m2A pour fournir de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel et d'un abonnement. L'indicateur s'applique aussi bien aux branchements neufs qu'aux branchements existants.



FACTURATION D'EAU

Décomposition du prix de l'eau UDI BABARU :

	<p>515,40 € TTC (478,59 € HT) Montant annuel facturé à une famille du BABARU de 4 personnes pour une consommation de 120 m³</p>
203,60 € HT	<p>Approvisionnement en eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> • prix de base (fonctionnement du service et financement de l'investissement): 1,30 HT/m³ x 120 m³ = 156 € HT • abonnement : 20 € HT • surtaxe communautaire: 0,15 €/m³ x 120 m³ = 18 € HT • taxe prélèvement en nappe profonde : 9,60 € HT
205,03 € HT	<p>Assainissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • abonnement auprès du SIVOM de la région mulhousienne : 37,38 € HT • collecte, transport et traite : 1,3971 €/m³ x 120 m³ = 167,65 € HT
69,96 € HT	<p>Redevance environnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • actions de lutte contre les pollutions domestiques : 0,35 €/m³ x 120 m³ = 42 € HT • modernisation des réseaux de collecte des eaux usées : 0,233 €/m³ x 120 m³ = 27,96 € HT
	<p>Prix de l'eau : 4,30 € TTC/m³ Dont 1,70 € TTC/m³ pour l'approvisionnement en eau</p>



PRODUCTION

415 557 m³
acheté

1 138 m³/jour
en moyenne



QUALITÉ DE L'EAU

Nombre d'analyses de la qualité de l'eau

- **17** analyses réalisées par l'Agence Régionale de Santé
- **0** analyse réalisée par la Régie de l'Eau m2A

Taux de conformité

- **100 %** Conformité physico-chimique (pH, dureté, métaux, nitrates, pesticides)
- **100 %** Conformité bactériologique (présence de bactéries)

Traitement de l'eau du forage d'alimentation du secteur par chloration.

Tous les prélèvements réalisés en contrôle obligatoire & en renfort de surveillance sont conformes aux limites de potabilité.

L'eau est qualifiée de bonne qualité (notation A) sur ce secteur



QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : BALDERSHEIM ET ENVIRONS

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2023	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau de qualité convenable
			C : Eau de qualité insuffisante
			D : Eau de mauvaise qualité
Indicateur 2022 : A			
Origine et gestion de l'eau		PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU	
<p>Votre réseau est alimenté par plus de 2 captages. L'eau qui l'alimente est souterraine.</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement.</p> <p>Votre réseau alimente BALDERSHEIM, BATTENHEIM, RUELISSHEIM, soit 6338 personnes. Le responsable des installations est : « Régie de l'Eau m2A ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter « Régie de l'Eau m2A » qui assure l'exploitation du réseau.</p>		<p>BACTÉRIOLOGIE A Très bonne qualité</p> <p>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</p> <p>Nombre de prélèvements : 26 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml</p>	
<p>NITRATES A Bonne qualité</p> <p>Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.</p> <p>Nombre de prélèvements : 12 Valeur moyenne : 27 mg/L Valeur maxi : 28 mg/L</p>		<p>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS A Très bonne qualité</p> <p>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</p> <p>Nombre de prélèvements : 4 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 189 Valeur maxi : 0,01 microgramme/L</p>	
<p>FLUOR A Très bonne qualité</p> <p>Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.</p> <p>Nombre de prélèvements : 4 Valeur moyenne : 0,065 mg/L Valeur maxi : 0,07 mg/L</p>		<p>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</p> <p>DURETÉ Eau très dure</p> <p>Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.</p> <p>Nombre de prélèvements : 12 Valeur moyenne : 32,6 °f Valeur maxi : 33,8 °f</p>	
<p>Quelques conseils</p> <p>ENTRETIEN Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.</p> <p>RÉSEAU PUBLIC Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.</p> <p>ABSENCE Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.</p> <p>SÉCHÈRESSE En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.</p>		<p>Pour aller plus loin</p> <p>Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr</p>	

Édité le 12/04/2024
UDI 068001204

L'indicateur global de qualité prend en compte uniquement les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. D'autres paramètres d'intérêt ne faisant pas l'objet d'une limite de qualité sont également recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire. Pour plus d'informations : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/eau-du-robinet-1>

ARS Grand Est - Délégation Territoriale du Haut-Rhin - Cité administrative - Bâtiment J
3 rue Fleischhauer - CS 50001 - 68026 COLMAR CEDEX
03 69 49 30 41 www.grand-est.ars.sante.fr ars.grandest-dt68-vsse@ars.sante.fr



Édité le 12/04/2024
UDI 068001204

L'indicateur global de qualité prend en compte uniquement les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. D'autres paramètres d'intérêt ne faisant pas l'objet d'une limite de qualité sont également recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire. Pour plus d'informations : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/eau-du-robinet-1>

ARS Grand Est - Délégation Territoriale du Haut-Rhin - Cité administrative - Bâtiment J
3 rue Fleischhauer - CS 50001 - 68026 COLMAR CEDEX
03 69 49 30 41 www.grand-est.ars.sante.fr ars.grandest-dt68-vsse@ars.sante.fr



DISTRIBUTION

50,4 km

Longueur du réseau (linéaire de réseau hors branchements)

79,7 %

Rendement du réseau

112

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120, à la fois :

- le niveau de connaissance du réseau et des branchements
- l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service d'eau potable

4,6 m³/km/j

Indice linéaire des volumes non comptés

Cet indicateur évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage.

4,6 m³/km/j

Indice linéaire de pertes en réseau

L'indice linéaire des pertes en réseau évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les pertes par fuite sur le réseau de distribution. Cet indicateur diffère de l'indice linéaire des volumes non comptés qui intègre en plus des pertes par fuite, les volumes qui ne font pas l'objet d'une comptabilisation.

0,60 % (300 mètres linéaires renouvelés sur 50,4 km)

Taux moyen de renouvellement du réseau d'eau potable

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur l'année écoulée) du réseau d'eau potable par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements.

UDI Richwiller



TERRITOIRE DESSERVI



CHIFFRES CLÉS



GESTION DES ABONNÉS

1 177
Abonnés
1 175
Domestique
2
Non domestique
0
Droit de branchement
1 181
Parc de compteurs

La commune de Richwiller compte 1177 abonnés pour 3760 habitants. Elle est équipée de radio relève. La commune a effectué une partie de la relève sur l'année 2023 de manière à effectuer une transition fluide avec la Régie de l'Eau m2A.

Près de 96,96 % des compteurs en service sont actuellement équipés d'un système de radio-relève. Ce dispositif permet d'établir une facturation basée systématiquement sur des relevés réels, offrant aux usagers un meilleur suivi de leurs consommations.

1 jour
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés.

100 % Taux de respect
 Délai pour lequel s'est engagée la Régie de l'Eau m2A pour fournir de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel et d'un abonnement. L'indicateur s'applique aussi bien aux branchements neufs qu'aux branchements existants.



FACTURATION D'EAU

Décomposition du prix de l'eau UDI Richwiller :

	<p>494,60 € TTC (458,87 € HT) Montant annuel facturé à une famille richwilleroise de 4 personnes pour une consommation de 120 m³</p>
183,88 € HT	<p>Approvisionnement en eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> • prix de base (fonctionnement du service et financement de l'investissement) : 1,3950 €/m³ x 120 m³ = 167,40 € HT • abonnement : 16,48 € HT
205,03 € HT	<p>Assainissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • abonnement auprès du SIVOM de la région mulhousienne : 37,38 € HT • collecte, transport et traite : 1,3971 €/m³ x 120 m³ = 167,65 € HT
69,96 € HT	<p>Redevance environnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • actions de lutte contre les pollutions domestiques : 0,35 €/m³ x 120 m³ = 42 € HT • modernisation des réseaux de collecte des eaux usées : 0,23 €/m³ x 120 m³ = 27,96 € HT
	<p>Prix de l'eau : 4,12 € TTC/m³ Dont 1,53 € TTC/m³ pour l'approvisionnement en eau</p>



PRODUCTION

213 905 m³
acheté

215 m³/jour
en moyenne



QUALITÉ DE L'EAU

Nombre d'analyses de la qualité de l'eau

- **21** analyses réalisées par l'Agence Régionale de Santé
- **0** analyse réalisée par la Régie de l'Eau m2A

Taux de conformité

- **100 %** Conformité physico-chimique (pH, dureté, métaux, nitrates, pesticides)
- **100 %** Conformité bactériologique (présence de bactéries)

Traitement de l'eau du champ captant de la Hardt achetée au SIVU BP Hardt par chloration.

Tous les prélèvements réalisés en contrôle obligatoire sont conformes aux limites de potabilité.

L'eau est qualifiée de bonne qualité (notation A) sur ce secteur.



QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : RICHWILLER

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2023	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau de qualité convenable
			C : Eau de qualité insuffisante
			D : Eau de mauvaise qualité
		Indicateur 2022 : A	

Origine et gestion de l'eau		PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU	
<p>Votre réseau est alimenté par plus de 2 captages. L'eau qui l'alimente est souterraine.</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement.</p> <p>Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (RICHWILLER), soit 2245 personnes. Le responsable des installations est : « Régie de l'Eau m2A ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter « Régie de l'Eau m2A » qui assure l'exploitation du réseau.</p>		BACTÉRIOLOGIE	A Très bonne qualité
		Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 21 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml
		NITRATES	A Bonne qualité
		Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 12 Valeur moyenne : 27 mg/L Valeur maxi : 28 mg/L
		PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A Très bonne qualité
		Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 4 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 189 Valeur maxi : 0,01 microgramme/L
		FLUOR	A Très bonne qualité
		Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	Nombre de prélèvements : 4 Valeur moyenne : 0,065 mg/L Valeur maxi : 0,07 mg/L

Quelques conseils

ENTRETIEN	Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.
RÉSEAU PRIVÉ	Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.
ABSENCE	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
SÉCHERESSE	En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

Pour aller plus loin

	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr
--	--

Édité le 12/04/2024
UDI 068001129

L'indicateur global de qualité prend en compte uniquement les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclarant. D'autres paramètres d'intérêt ne faisant pas l'objet d'une limite de qualité sont également recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire. Pour plus d'informations : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/eau-du-robinet>



DISTRIBUTION

16,6 km

Longueur du réseau (linéaire de réseau hors branchements)

78,77 %

Rendement du réseau

80

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120, à la fois :

- le niveau de connaissance du réseau et des branchements
- l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service d'eau potable

5,61 m³/j/km

Indice linéaire des volumes non comptés

Cet indicateur évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage.

5,37 m³/j/km

Indice linéaire de pertes en réseau

L'indice linéaire des pertes en réseau évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les pertes par fuite sur le réseau de distribution. Cet indicateur diffère de l'indice linéaire des volumes non comptés qui intègre en plus des pertes par fuite, les volumes qui ne font pas l'objet d'une comptabilisation.

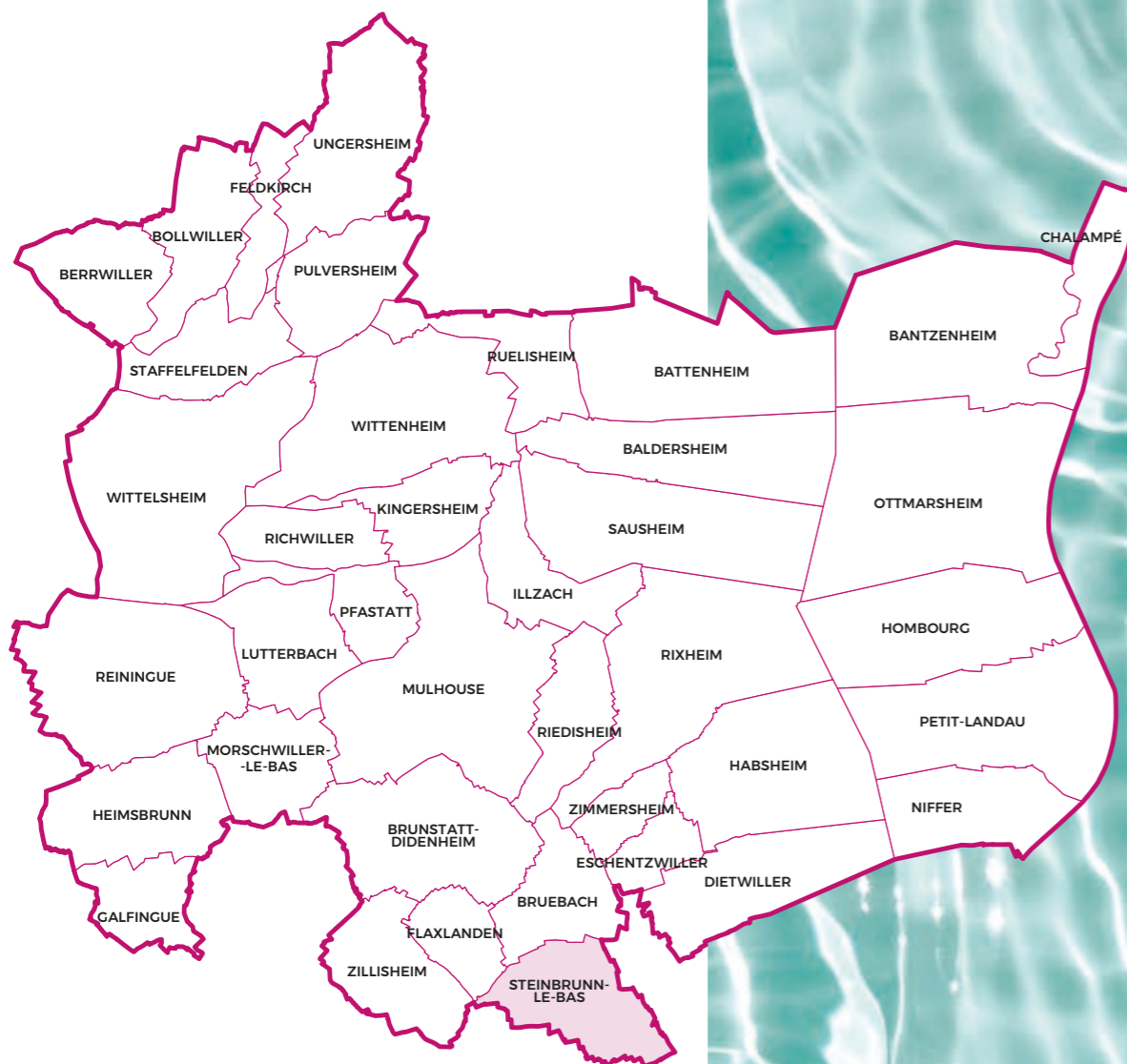
0 % (0 mètre linéaire renouvelé sur 16,6 km)

Taux moyen de renouvellement du réseau d'eau potable

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur l'année écoulée) du réseau d'eau potable par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements.

UDI Steinbrunn-le-Bas

TERRITOIRE DESSERVI



CHIFFRES CLÉS



GESTION DES ABONNÉS

383
Abonnés
383
Domestique
0
Non domestique
0
Droit de branchement
384
Parc de compteurs

La commune de Steinbrunn le Bas compte **383 abonnés pour 946 habitants**. Elle est équipée de radio relève. La commune a effectué une partie de la relève sur l'année 2023 de manière à effectuer une transition fluide avec la Régie de l'Eau m2A.

Près de **98,96%** des compteurs en service sont actuellement équipés d'un système de radio-relève. Ce dispositif permet d'établir une facturation basée systématiquement sur des relevés réels, offrant aux usagers un meilleur suivi de leurs consommations.

1 jour

Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés.

100% Taux de respect

Délai pour lequel s'est engagée la Régie de l'Eau m2A pour fournir de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel et d'un abonnement. L'indicateur s'applique aussi bien aux branchements neufs qu'aux branchements existants.



FACTURATION D'EAU

Décomposition du prix de l'eau UDI Steinbrunn-le-bas

	<p>447,12 € TTC (414,08 € HT) Montant annuel facturé à une famille steinbrunnoise de 4 personnes pour une consommation de 120 m³</p>
144,12 € HT	<p>Approvisionnement en eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> prix de base (fonctionnement du service et financement de l'investissement) : 1,0588 HT/m³ x 120 m³ = 127,06 € HT abonnement : 17,06 € HT
200,01 € HT	<p>Assainissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> abonnement auprès du SIVOM de la région mulhousienne : 37,38 € HT collecte, transport et traite : 1,3552 €/m³ x 120 m³ = 162,62 € HT
69,96 € HT	<p>Redevance environnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> actions de lutte contre les pollutions domestiques : 0,35 €/m³ x 120 m³ = 42 € HT modernisation des réseaux de collecte des eaux usées : 0,233 €/m³ x 120 m³ = 27,96 € HT
	<p>Prix de l'eau : 3,73 € TTC/m³ Dont 1,20 € TTC/m³ pour l'approvisionnement en eau</p>



PRODUCTION

66 479
acheté

182 m³/jour
en moyenne



QUALITÉ DE L'EAU

Nombre d'analyses de la qualité de l'eau

- 9 analyses réalisées par l'Agence Régionale de Santé
- 0 analyse réalisée par la Régie de l'Eau m2A

Taux de conformité

- 100 % Conformité physico-chimique (pH, dureté, métaux, nitrates, pesticides)
- 100 % Conformité bactériologique (présence de bactéries)

Traitement de l'eau du forage de Schlierbach achetée à Saint Louis Agglomération (SLA) par chloration.

Tous les indicateurs sont conformes à l'exception d'un seul paramètre qui présente un dépassement mineur de seuil (pesticides) à quelques reprises.

L'eau est considérée comme potable par tous sur ce secteur et ne fait pas l'objet de consignes particulières pour en limiter l'usage.



QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : STEINBRUNN LE BAS

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2023	L'eau distribuée a présenté temporairement des concentrations dépassant la limite de qualité pour un pesticide (Chloridazone Desphényl), mais inférieures aux valeurs définies pour limiter les usages. Des actions destinées à améliorer sa qualité sont en cours. Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.	C	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau de qualité convenable
			C : Eau de qualité insuffisante
			D : Eau de mauvaise qualité
		Indicateur 2022 : A	
Origine et gestion de l'eau		PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU	
<p>Votre réseau est alimenté par plus de 2 captages. L'eau qui l'alimente est souterraine.</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement.</p> <p>Votre réseau alimente 1 commune (STEINBRUNN-LE-BAS), soit 830 personnes. Le responsable des installations est : « Régie de l'Eau m2A ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter « Régie de l'Eau m2A » qui assure l'exploitation du réseau.</p>		BACTÉRIOLOGIE	A Très bonne qualité
		Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 13 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml Années prises en compte : 2022, 2023
		NITRATES	A Bonne qualité
		Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 15 mg/L Valeur maxi : 15 mg/L
		PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	C Dépassements ponctuels de la limite réglementaire (3 sur 14)
		Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 14 Conformité : 79 % Nombre de substances recherchées : 189 Valeur maxi : 0,139 microgramme/L (chloridazone desphényl) Substance(s) non conforme(s) : chloridazone desphényl
		FLUOR	A Très bonne qualité
		Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 0,09 mg/L Valeur maxi : 0,09 mg/L
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES			
		DURETÉ	Eau très dure
		Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 33 °f Valeur maxi : 33 °f

Quelques conseils

ENTRETIEN	Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.
RÉSEAU PRIVÉ	Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.
ABSENCE	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
SÉCHERESSE	En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

Pour aller plus loin

	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr
--	--

Édité le 12/04/2024
UDI 068002353

L'indicateur global de qualité prend en compte uniquement les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. D'autres paramètres d'intérêt ne faisant pas l'objet d'une limite de qualité sont également recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire. Pour plus d'informations : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/eau-du-robinet-1>



DISTRIBUTION

5,3 km

Longueur du réseau (linéaire de réseau hors branchements)

61,42 %

Rendement du réseau

51

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120, à la fois :

- le niveau de connaissance du réseau et des branchements
- l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service d'eau potable

13,64 m³/j/km

Indice linéaire des volumes non comptés

Cet indicateur évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage.

13,17 m³/j/km

Indice linéaire de pertes en réseau

L'indice linéaire des pertes en réseau évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les pertes par fuite sur le réseau de distribution. Cet indicateur diffère de l'indice linéaire des volumes non comptés qui intègre en plus des pertes par fuite, les volumes qui ne font pas l'objet d'une comptabilisation.

0 % (0 mètre linéaire renouvelé sur 5,3 km)

Taux moyen de renouvellement du réseau d'eau potable

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur l'année écoulée) du réseau d'eau potable par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements.

UDI Bantzenheim



TERRITOIRE DESSERVI



CHIFFRES CLÉS



GESTION DES ABONNÉS

765
Abonnés
765
Domestique
0
Non domestique
0
Droit de branchement
775
Parc de compteurs

La commune de Bantzenheim compte 765 abonnés pour 1618 habitants. Elle est équipée de radio relève. La commune a effectué une partie de la relève sur l'année 2023 de manière à effectuer une transition fluide avec la Régie de l'Eau m2A.

Près de **97,55 %** des compteurs en service sont actuellement équipés d'un système de radio-relève. Ce dispositif permet d'établir une facturation basée systématiquement sur des relevés réels, offrant aux usagers un meilleur suivi de leurs consommations.

1 jour
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés.

100 % Taux de respect
 Délai pour lequel s'est engagée la Régie de l'Eau m2A pour fournir de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel et d'un abonnement. L'indicateur s'applique aussi bien aux branchements neufs qu'aux branchements existants.



FACTURATION D'EAU

Décomposition du prix de l'eau UDI Bantzenheim

	<p>494,60 € TTC (458,87 € HT) Montant annuel facturé à une famille bantzenheimoise de 4 personnes pour une consommation de 120 m³</p>
130,12 € HT	<p>Approvisionnement en eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> prix de base (fonctionnement du service et financement de l'investissement) : 0,9763 € HT/m³ x 120 m³ = 117,16 € HT abonnement : 12,97 € HT
166,95 € HT	<p>Assainissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> abonnement auprès du SIVOM de la région mulhousienne : 37,38 € HT collecte, transport et traite : 1,0797 €/m³ x 120 m³ = 129,56 € HT
69,96 € HT	<p>Redevance environnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> actions de lutte contre les pollutions domestiques : 0,35 €/m³ x 120 m³ = 42 € HT modernisation des réseaux de collecte des eaux usées : 0,233 €/m³ x 120 m³ = 27,96 € HT
	<p>Prix de l'eau : 4,12 € TTC/m³ Dont 1,08 € TTC/m³ pour l'approvisionnement en eau</p>



PRODUCTION

104 805 m³
achetés en 2023 au syndicat de Rumersheim - Bantzenheim

287 m³/jour
en moyenne



QUALITÉ DE L'EAU

Nombre d'analyses de la qualité de l'eau

- 10** analyses réalisées par l'Agence Régionale de Santé
- 0** analyse réalisée par la Régie de l'Eau m2A

Taux de conformité

- 100 %** Conformité physico-chimique (pH, dureté, métaux, nitrates, pesticides)
- 92 %** Conformité bactériologique (présence de bactéries)

Traitement de l'eau du SIAP Bantzenheim-Rumersheim par chloration.

Tous les prélèvements réalisés en contrôle obligatoire & en renfort de surveillance sont conformes aux limites de potabilité.

Un événement bactériologique a été analysé au niveau du lieu de production mais celui-ci n'impacte pas la qualité de l'eau au robinet puisqu'elle fait l'objet d'une désinfection.

L'eau est qualifiée de bonne qualité (notation A) sur ce secteur.



QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : BANTZENHEIM

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2023	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau de qualité convenable
			C : Eau de qualité insuffisante
			D : Eau de mauvaise qualité
		Indicateur 2022 : A	

Origine et gestion de l'eau		PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU	
<p>Votre réseau est alimenté par plus de 2 captages. L'eau qui l'alimente est souterraine.</p> <p>Elle n'est pas traitée.</p> <p>Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (BANTZENHEIM), soit 1605 personnes. Le responsable des installations est : « Régie de l'Eau m2A ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter « Régie de l'Eau m2A » qui assure l'exploitation du réseau.</p>		<p>BACTÉRIOLOGIE A Bonne qualité</p> <p>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</p> <p>Nombre de prélèvements : 14 Conformité : 92 % Valeur maxi : 1 n/100 ml</p>	
		<p>NITRATES A Bonne qualité</p> <p>Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.</p> <p>Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 12,3 mg/L Valeur maxi : 13 mg/L</p>	
		<p>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS A Bonne qualité</p> <p>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</p> <p>Nombre de prélèvements : 1 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 189 Valeur maxi : 0,021 microgramme/L</p>	

Quelques conseils

ENTRETIEN	Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.
RÉSEAU PRIVÉ	Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.
ABSENCE	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
SÉCHERESSE	En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

Pour aller plus loin

	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr
--	--

Édité le 12/04/2024

UDI 068001088

L'indicateur global de qualité prend en compte uniquement les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. D'autres paramètres d'intérêt ne faisant pas l'objet d'une limite de qualité sont également recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire. Pour plus d'informations : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/eau-du-robinet-1>



DISTRIBUTION

18,6 km

Longueur du réseau (linéaire de réseau hors branchements)

89,26 %

Rendement du réseau

1,8 m³/j/km

Indice linéaire des volumes non comptés

Cet indicateur évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage.

1,66 m³/j/km

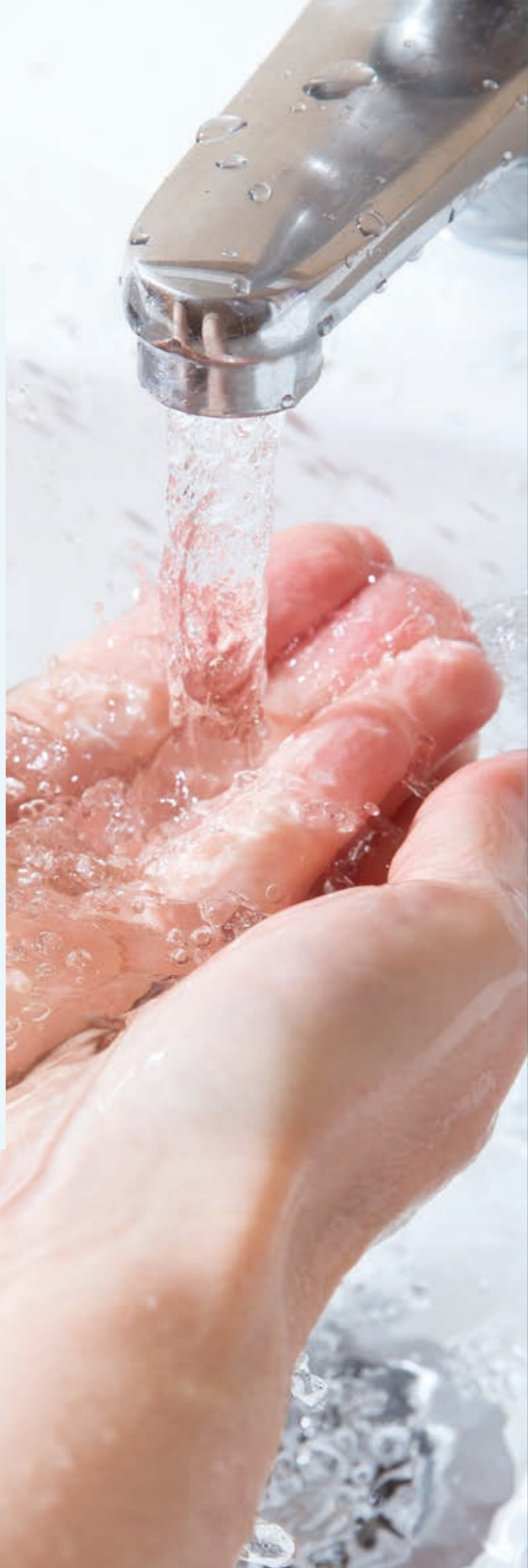
Indice linéaire de pertes en réseau

L'indice linéaire des pertes en réseau évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les pertes par fuite sur le réseau de distribution. Cet indicateur diffère de l'indice linéaire des volumes non comptés qui intègre en plus des pertes par fuite, les volumes qui ne font pas l'objet d'une comptabilisation.

0 % (0 mètre linéaire renouvelé sur 18,6 km)

Taux moyen de renouvellement du réseau d'eau potable

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur l'année écoulée) du réseau d'eau potable par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements.



UDI Dietwiller

TERRITOIRE DESSERVI



CHIFFRES CLÉS



GESTION DES ABONNÉS

634
Abonnés
634
Domestique
0
Non domestique
0
Droit de branchement
634
Parc de compteurs

La commune de Dietwiller compte **634 abonnés pour 1404 habitants**. Elle est équipée de radio relève. La commune a effectué une partie de la relève sur l'année 2023 de manière à effectuer une transition fluide avec la Régie de l'Eau m2A.

Près de **72,40 %** des compteurs en service sont actuellement équipés d'un système de radio-relève. Ce dispositif permet d'établir une facturation basée systématiquement sur des relevés réels, offrant aux usagers un meilleur suivi de leurs consommations.

1 jour
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés.

100 % Taux de respect
 Délai pour lequel s'est engagée la Régie de l'Eau m2A pour fournir de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel et d'un abonnement. L'indicateur s'applique aussi bien aux branchements neufs qu'aux branchements existants.



FACTURATION D'EAU

Décomposition du prix de l'eau UDI Dietwiller :

	<p>419,58 € TTC (387,98 € HT) Montant annuel facturé à une famille dietwilleroise de 4 personnes pour une consommation de 120 m³</p>
118,01 € HT	<p>Approvisionnement en eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> • prix de base (fonctionnement du service et financement de l'investissement) : 0,9005 € HT/m³ x 120 m³ = 108,06 € HT • abonnement : 9,95 € HT
200,01 € HT	<p>Assainissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • abonnement auprès du SIVOM de la région mulhousienne : 37,38 € HT • collecte, transport et traite : 1,3552 €/m³ x 120 m³ = 162,62 € HT
69,96 € HT	<p>Redevance environnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • actions de lutte contre les pollutions domestiques : 0,35 €/m³ x 120 m³ = 42 € HT • modernisation des réseaux de collecte des eaux usées : 0,233 €/m³ x 120 m³ = 27,96 € HT
	<p>Prix de l'eau : 3,50 € TTC/m³ Dont 0,98 € TTC/m³ pour l'approvisionnement en eau</p>



PRODUCTION

72 612 m³
achetés

274 m³/jour
en moyenne



QUALITÉ DE L'EAU

Nombre d'analyses de la qualité de l'eau

- **0** analyse réalisée par l'Agence Régionale de Santé
- **10** analyses réalisées par la Régie de l'Eau m2A

Taux de conformité

- **100 %** Conformité physico-chimique (pH, dureté, métaux, nitrates, pesticides)
- **100 %** Conformité bactériologique (présence de bactéries)

Traitement de l'eau du forage de Schlierbach achetée à Saint Louis Agglomération (SLA) par chloration.

Tous les indicateurs sont conformes à l'exception d'un seul paramètre qui présente un dépassement mineur de seuil (pesticides) à quelques reprises.

L'eau est considérée comme potable par tous sur ce secteur et ne fait pas l'objet de consignes particulières pour en limiter l'usage.



QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : DIETWILLER

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2023	L'eau distribuée a présenté temporairement des concentrations dépassant la limite de qualité pour un pesticide (Chloridazone Desphényl), mais inférieures aux valeurs définies pour limiter les usages. Des actions destinées à améliorer sa qualité sont en cours. Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.	C	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau de qualité convenable
			C : Eau de qualité insuffisante
			D : Eau de mauvaise qualité
		Indicateur 2022 : -	
Origine et gestion de l'eau		PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU	
<p>Votre réseau est alimenté par plus de 2 captages. L'eau qui l'alimente est souterraine.</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement.</p> <p>Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (DIETWILLER), soit 1422 personnes. Le responsable des installations est : « Régie de l'Eau m2A ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter « Régie de l'Eau m2A » qui assure l'exploitation du réseau.</p>		BACTÉRIOLOGIE	A Très bonne qualité
		Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 11 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml
		NITRATES	A Bonne qualité
		Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 15 mg/L Valeur maxi : 15 mg/L
		PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	C Dépassements ponctuels de la limite réglementaire (3 sur 14).
		Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 14 Conformité : 79 % Nombre de substances recherchées : 189 Valeur maxi : 0,139 microgramme/L (chloridazone desphényl) Substance(s) non conforme(s) : chloridazone desphényl
		FLUOR	A Très bonne qualité
		Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 0,09 mg/L Valeur maxi : 0,09 mg/L
		INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
		DURETÉ	Eau très dure
		Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 33 °f Valeur maxi : 33 °f

Quelques conseils

ENTRETIEN	Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.
RÉSEAU PRIVÉ	Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.
ABSENCE	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
SÉCHERESSE	En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

Pour aller plus loin

	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr
--	--

Édité le 12/04/2024

UDI 068006364

L'indicateur global de qualité prend en compte uniquement les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. D'autres paramètres d'intérêt ne faisant pas l'objet d'une limite de qualité sont également recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire. Pour plus d'informations : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/eau-du-robinet-1>

**9,3 km****Longueur du réseau** (linéaire de réseau hors branchements)**90,51%****Rendement du réseau**

Une nette évolution du rendement du réseau récompense les efforts faits dans la recherche de fuite, les réparations et aussi un usage raisonné de l'eau par les concitoyens.

2,32 m³/j/km**Indice linéaire des volumes non comptés**

Cet indicateur évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage.

2,03 m³/j/km**Indice linéaire de pertes en réseau**

L'indice linéaire des pertes en réseau évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les pertes par fuite sur le réseau de distribution. Cet indicateur diffère de l'indice linéaire des volumes non comptés qui intègre en plus des pertes par fuite, les volumes qui ne font pas l'objet d'une comptabilisation.

0% (0 mètre linéaire renouvelé sur 9,3 km)**Taux moyen de renouvellement du réseau d'eau potable**

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur l'année écoulée) du réseau d'eau potable par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements.

UDI Bruebach



TERRITOIRE DESSERVI



CHIFFRES CLÉS



GESTION DES ABONNÉS

474
Abonnés
474
Domestique
0
Non domestique
0
Droit de branchement
480
Parc de compteurs

La commune de Bruebach compte **474 abonnés pour 1038 habitants**. Elle est équipée de radio relève. La commune a effectué une partie de la relève sur l'année 2023 de manière à effectuer une transition fluide avec la Régie de l'Eau m2A.

En 2023, on compte un total de **7 compteurs divisionnaires dans le cadre de l'individualisation** des contrats de fourniture d'eau potable dans des immeubles collectifs.

Près de **99,38%** des compteurs en service sont actuellement équipés d'un système de radio-relève. Ce dispositif permet d'établir une facturation basée systématiquement sur des relevés réels, offrant aux usagers un meilleur suivi de leurs consommations.

1 jour

Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés.

100% Taux de respect

Délai pour lequel s'est engagée la Régie de l'Eau m2A pour fournir de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel et d'un abonnement. L'indicateur s'applique aussi bien aux branchements neufs qu'aux branchements existants.



FACTURATION D'EAU

Décomposition du prix de l'eau UDI Bruebach :

	<p>553,10 € TTC (514,55 € HT) Montant annuel facturé à une famille bruebachoise de 4 personnes pour une consommation de 120 m³</p>
244,58 € HT	<p>Approvisionnement en eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> • prix de base (fonctionnement du service et financement de l'investissement) : 1,7355 € HT/m³ x 120 m³ = 208,26 € HT • abonnement : 26,54 € HT • prélèvement en nappe profonde : 9,78 € HT
200,01 € HT	<p>Assainissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • abonnement auprès du SIVOM de la région mulhousienne : 37,38 € HT • collecte, transport et traite : 1,3552 €/m³ x 120 m³ = 162,62 € HT
69,96 € HT	<p>Redevance environnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • actions de lutte contre les pollutions domestiques : 0,35 €/m³ x 120 m³ = 42 € HT • modernisation des réseaux de collecte des eaux usées : 0,23 €/m³ x 120 m³ = 27,96 € HT
	<p>Prix de l'eau : 4,618 € TTC/m³ Dont 2,04 € TTC/m³ pour l'approvisionnement en eau</p>



PRODUCTION

49 652 m³
achetés

136 m³/jour
en moyenne

En complément de la production d'eau issue de sa source, la commune de Bruebach bénéficie d'une interconnexion avec le réseau de SLA :

923 m³
achetés à SLA

3 m³/jour
en moyenne



QUALITÉ DE L'EAU

Nombre d'analyses de la qualité de l'eau

- **12** analyses réalisées par l'Agence Régionale de Santé
- **1** analyse réalisée par la Régie de l'Eau m2A

Taux de conformité

- **90%** Conformité physico-chimique (pH, dureté, métaux, nitrates, pesticides)
- **100%** Conformité bactériologique (présence de bactéries)

Traitement de l'eau de la source de Bruebach par chloration. Son alimentation est sécurisée par une interconnexion de secours avec Saint-Louis Agglomération.

Tous les indicateurs sont conformes à l'exception d'un seul dépassement mineur de seuil physico-chimique (pesticides).



QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : BRUEBACH

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2023	La teneur d'un métabolite de pesticide a dépassé ponctuellement la limite de qualité sans risque pour la santé. L'eau distribuée est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.	A : Eau de bonne qualité	B
		B : Eau de qualité convenable	
		C : Eau de qualité insuffisante	
		D : Eau de mauvaise qualité	
		Indicateur 2022 : C	

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 2 captages. L'eau qui l'alimente est souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (BRUEBACH), soit 1048 personnes. Le responsable des installations est : « Régie de l'Eau m2A ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « Régie de l'Eau m2A » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : 18 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml Années prises en compte : 2022, 2023
NITRATES	A	Bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 23 mg/L Valeur maxi : 23 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	B	Dépassement ponctuel de la limite réglementaire (1 prélèvement sur 10)
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : 10 Conformité : 90 % Nombre de substances recherchées : 189 Valeur maxi : 0,118 microgramme/L (atrazine déséthyl désisopropyl) Substance(s) non conforme(s) : atrazine déséthyl désisopropyl
FLUOR	A	Très bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0,22 mg/L Valeur maxi : 0,22 mg/L
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES		
DURETÉ		Eau très dure
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.		Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 51,7 °f Valeur maxi : 52 °f
ÉQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE		Eau incrustante
Évaluation du caractère agressif d'une eau, noté entre 0 (incrustant) et 4 (agressif). Une eau agressive peut entraîner la corrosion de certaines canalisations (notamment en plomb) et des appareils ménagers.		Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0 Valeur maxi : 0

Quelques conseils

ENTRETIEN	Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.
RÉSEAU PRIVÉ	Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.
ABSENCE	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
SÉCHERESSE	En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

Pour aller plus loin

	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr
--	--

Édité le 13/04/2024
UDI 068001097

L'indicateur global de qualité prend en compte uniquement les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. D'autres paramètres d'intérêt ne faisant pas l'objet d'une limite de qualité sont également recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire. Pour plus d'informations : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/eau-du-robinet-1>



DISTRIBUTION

11,9 km

Longueur du réseau (linéaire de réseau hors branchements)

70

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120, à la fois :

- le niveau de connaissance du réseau et des branchements
- l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service d'eau potable

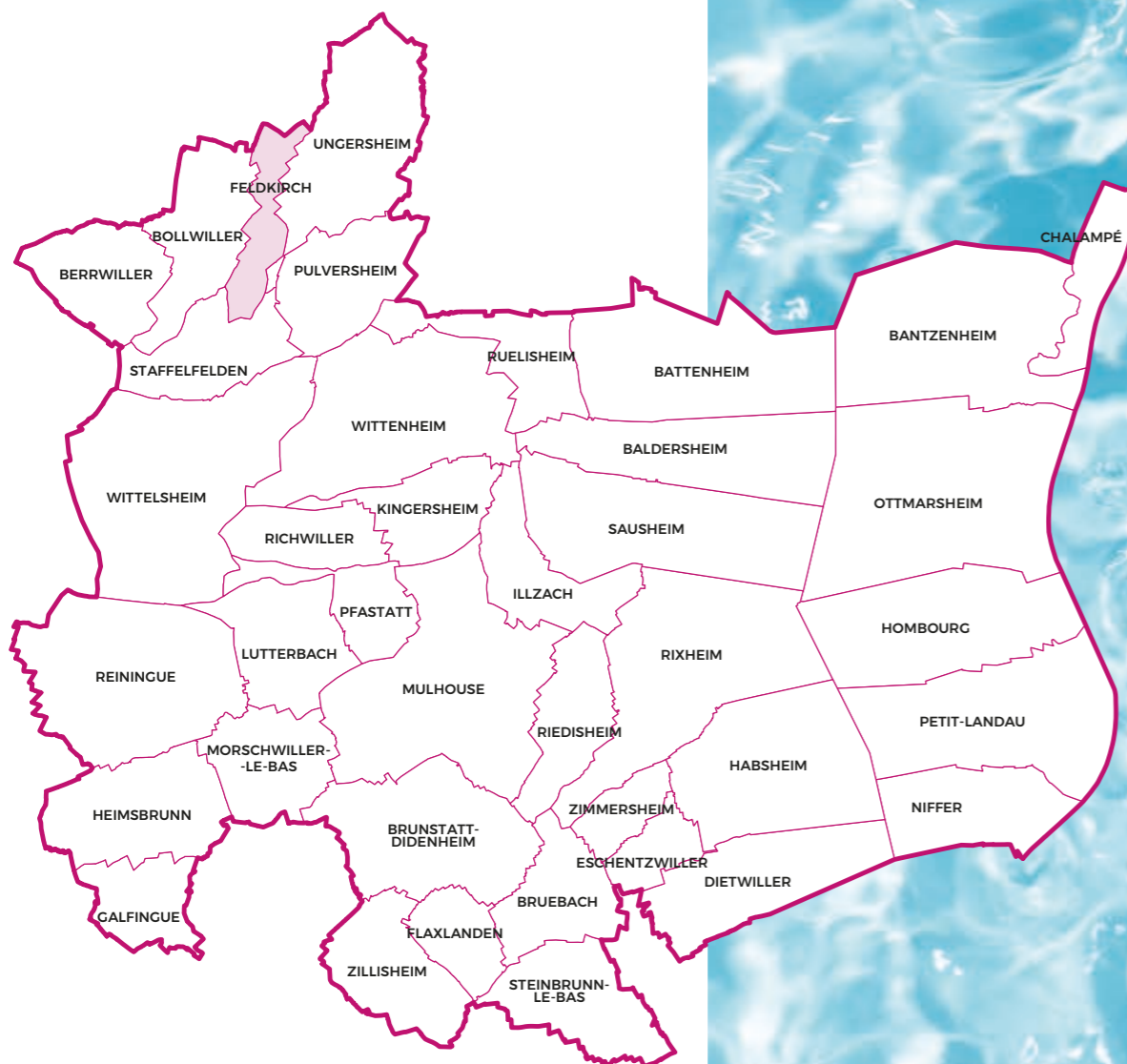
0% (0 mètre linéaire renouvelé sur 11,9 km)

Taux moyen de renouvellement du réseau d'eau potable

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur l'année écoulée) du réseau d'eau potable par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements.

UDI Feldkirch

TERRITOIRE DESSERVI



CHIFFRES CLÉS



GESTION DES ABONNÉS

482
Abonnés
481
Domestique
1
Non domestique
0
Droit de branchement
484
Parc de compteurs

La commune de Feldkirch compte 482 abonnés pour 1015 habitants. Elle est équipée de [radio relève]. La commune a effectué une partie de la relève sur l'année 2023 de manière à effectuer une transition fluide avec la Régie de l'Eau m2A.

Près de 99,80% des compteurs en service sont actuellement équipés d'un système de radio-relève. Ce dispositif permet d'établir une facturation basée systématiquement sur des relevés réels, offrant aux usagers un meilleur suivi de leurs consommations.

1 jour

Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés.

100% Taux de respect

Délai pour lequel s'est engagée la Régie de l'Eau m2A pour fournir de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel et d'un abonnement. L'indicateur s'applique aussi bien aux branchements neufs qu'aux branchements existants.



FACTURATION D'EAU

Décomposition du prix de l'eau UDI Feldkirch :

	<p>480,14 € TTC (445,17 € HT) Montant annuel facturé à une famille feldkirchoise de 4 personnes pour une consommation de 120 m³</p>
170,18 € HT	<p>Approvisionnement en eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> prix de base (fonctionnement du service et financement de l'investissement) : 1,2322 € HT/m³ x 120 m³ = 147,86 € HT abonnement : 22,31 € HT
200,01 € HT	<p>Assainissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> abonnement auprès du SIVOM de la région mulhousienne : 37,38 € HT collecte, transport et traite : 1,3971 €/m³ x 120 m³ = 167,65 € HT
69,96 € HT	<p>Redevance environnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> actions de lutte contre les pollutions domestiques : 0,35 €/m³ x 120 m³ = 42 € HT modernisation des réseaux de collecte des eaux usées : 0,233 €/m³ x 120 m³ = 27,96 € HT
	<p>Prix de l'eau : 4,00 € TTC/m³ Dont 1,42 € TTC/m³ pour l'approvisionnement en eau</p>



PRODUCTION

59 574 m³
achetés

163 m³/jour
en moyenne



QUALITÉ DE L'EAU

Nombre d'analyses de la qualité de l'eau

- 5** analyses réalisées par l'Agence Régionale de Santé
- 0** analyse réalisée par la Régie de l'Eau m2A

Taux de conformité

- 100 %** Conformité physico-chimique (pH, dureté, métaux, nitrates, pesticides)
- 100 %** Conformité bactériologique (présence de bactéries)

Traitement de l'eau (mélange d'eau du puits Ensisheim Hardt et de Guebwiller) par chloration.

Tous les prélèvements réalisés en contrôle obligatoire & en renfort de surveillance sont conformes aux limites de potabilité.

L'eau est qualifiée de bonne qualité (notation A) sur ce secteur.



QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : UNGERSHEIM-FELDKIRCH

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2023	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau de qualité convenable
			C : Eau de qualité insuffisante
			D : Eau de mauvaise qualité
		Indicateur 2022 : -	

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : FORAGE ENSISHEIM HARDT, PRISE D'EAU (LAUCH). L'eau qui l'alimente est d'origine à la fois souterraine et superficielle.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente FELDKIRCH et UNGERSHEIM, soit 3421 personnes. Le responsable des installations est : « Régie de l'Eau m2A ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « Régie de l'Eau m2A » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : 16 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml
NITRATES	A	Très bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 6,45 mg/L Valeur maxi : 7,1 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : 3 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 189 Valeur maxi : 0,011 microgramme/L
FLUOR	A	Très bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 0,12 mg/L Valeur maxi : 0,13 mg/L
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES		
DURETÉ		Eau peu calcaire
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.		Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 16,6 °f Valeur maxi : 17,8 °f

Quelques conseils

ENTRETIEN	Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.
RÉSEAU PRIVÉ	Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.
ABSENCE	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
SÉCHERESSE	En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

Pour aller plus loin

	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr
--	--

Édité le 12/04/2024

UDI 068006534

L'indicateur global de qualité prend en compte uniquement les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. D'autres paramètres d'intérêt ne faisant pas l'objet d'une limite de qualité sont également recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire. Pour plus d'informations : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/eau-du-robinet-1>



8,1 km

Longueur du réseau (linéaire de réseau hors branchements)

85,75 %

Rendement du réseau

2,14 m³/j/km

Indice linéaire des volumes non comptés

Cet indicateur évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage.

1,99 m³/j/km

Indice linéaire de pertes en réseau

L'indice linéaire des pertes en réseau évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les pertes par fuite sur le réseau de distribution. Cet indicateur diffère de l'indice linéaire des volumes non comptés qui intègre en plus des pertes par fuite, les volumes qui ne font pas l'objet d'une comptabilisation.

0 % (0 mètre linéaire renouvelé sur 8,1 km)

Taux moyen de renouvellement du réseau d'eau potable

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur l'année écoulée) du réseau d'eau potable par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements.

Finances

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

OPÉRATIONS EXTRAITES DES COMPTES ADMINISTRATIFS

EN € HT	INVESTISSEMENT DÉPENSES	INVESTISSEMENT RECETTES	FONCTIONNEMENT DÉPENSES	FONCTIONNEMENT RECETTES
2022	7 019 000 €	4 750 205 €	39 235 00 €	46 770 000 €
2023	24 958 122,48 €	11 575 288,31 €	61 333 666,21 €	73 883 257,29 €

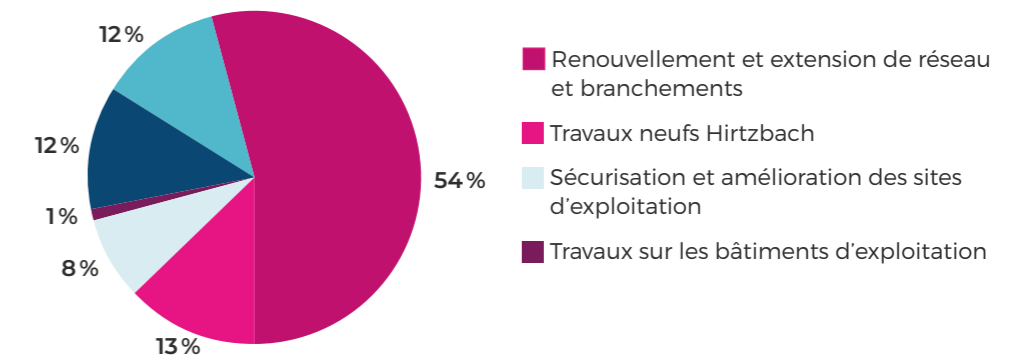
En raison du transfert de la compétence « Eau » à m2A en 2023, les résultats de 2023 ne peuvent être comparés à ceux de 2022. Mais la politique globale d'investissement et de fonctionnement reste la même en 2023 que celle de 2022.

GESTION DE LA DETTE

13 893 547 €	En cours de la dette
1 904 978,80 €	Annuité de la dette
327 694,17 €	Dont Intérêts
1 577 284,63 €	Dont Capital
4,5 ans	Capacité de désendettement*

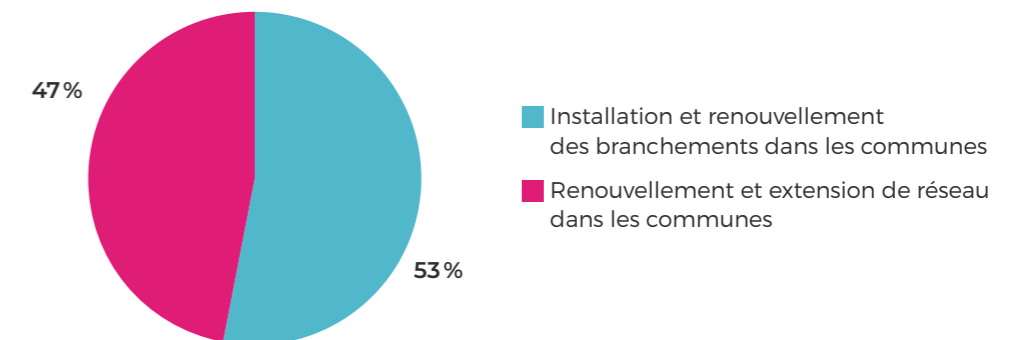
* Ce ratio exprime le nombre d'années théoriques nécessaire à la Collectivité pour rembourser l'intégralité de sa dette, contractée pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service d'eau potable, si elle y consacrait la totalité de son autofinancement disponible. Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière.

Programme de travaux 2023 pris en charge par la Régie de l'Eau m2A



Programme de travaux 2023 pris en charge par les communes

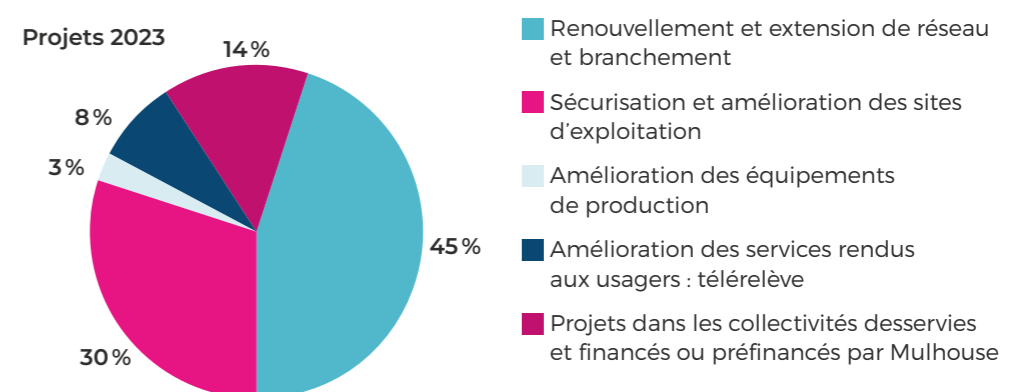
Total : 569 781 € HT



À noter que les collectivités alimentées en eau par Mulhouse restent propriétaires de leur réseau et ont à charge les investissements à réaliser.

Projets prévisionnels envisagés pour 2024 par la Régie de l'Eau m2A

13 M€ HT



ACTIONS DE SOLIDARITÉ & DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

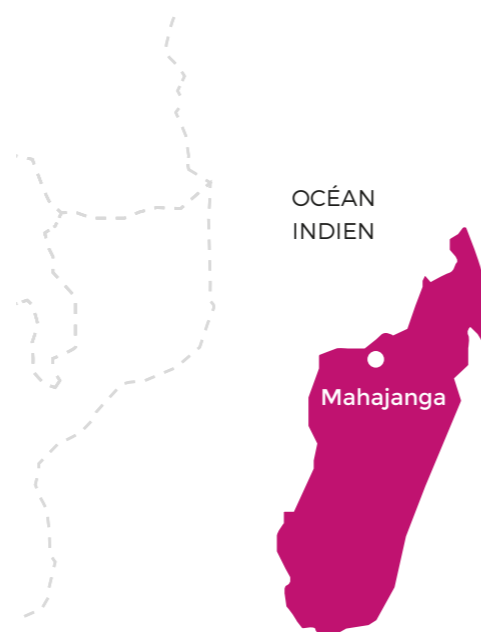


Depuis 2017, la Commune Urbaine de Mahajanga bénéficie d'un accompagnement mobilisant différents partenaires coordonnés par Gescod pour la mise en place d'un service de gestion des boues de vidange : collecte, transport via l'acquisition d'un camion-citerne hydrocureur et le traitement des boues par la construction d'un site de traitement. Partenaire de la commune depuis de nombreuses années, la Ville de Mulhouse a continué à apporter son appui technique et financier auprès de la ville en matière d'assainissement et de propreté urbaine.

Cette année, la subvention a été dédiée à l'optimisation du service de gestion des boues de vidange. Etant donné que le service n'est pas encore autonome, des besoins en appui matériel s'avèrent encore nécessaires. En effet, bien que la commune ait récemment rétrocédé à son délégataire un tracteur équipé d'une tonne à lisier, le camion vidangeur demeure indispensable au service.

Ainsi, les fonds de Mulhouse ont contribué à la remise en fonctionnement du camion de vidange qui était en panne depuis quelques mois. La subvention a permis de constituer un stock de pièces de rechange, d'acquérir un moteur d'occasion plus performant que celui d'origine ainsi que des pièces détachées qui permettront de prolonger la durée de vie du camion.

La remise en état de ce camion permettra la circulation dans les quartiers plus étroits et difficilement accessibles au nouvel engin de vidange (grand tracteur avec tonne à lisier). En outre, en cas de vidange de grand volume (plus de 12 m³) ou de vidanges en parallèle, les deux engins pourront être utilisés simultanément.



Annexes

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe

Édition mars 2024
CHIFFRES 2023

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

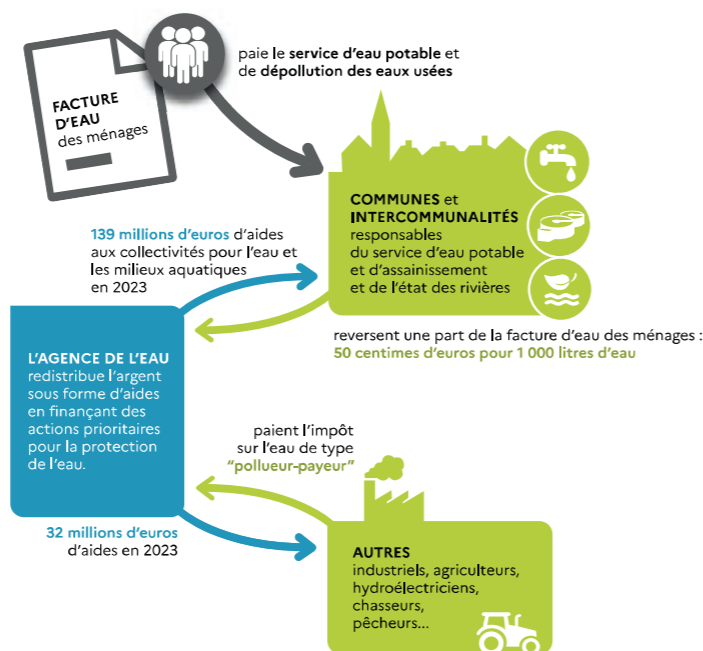
Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Rhin-Meuse est de **4,08 euros TTC par m³** (Sispea - données agrégées disponibles - 2021).

https://services.eaufrance.fr/fichiers/SISPEA_video.mp4



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE / 1
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

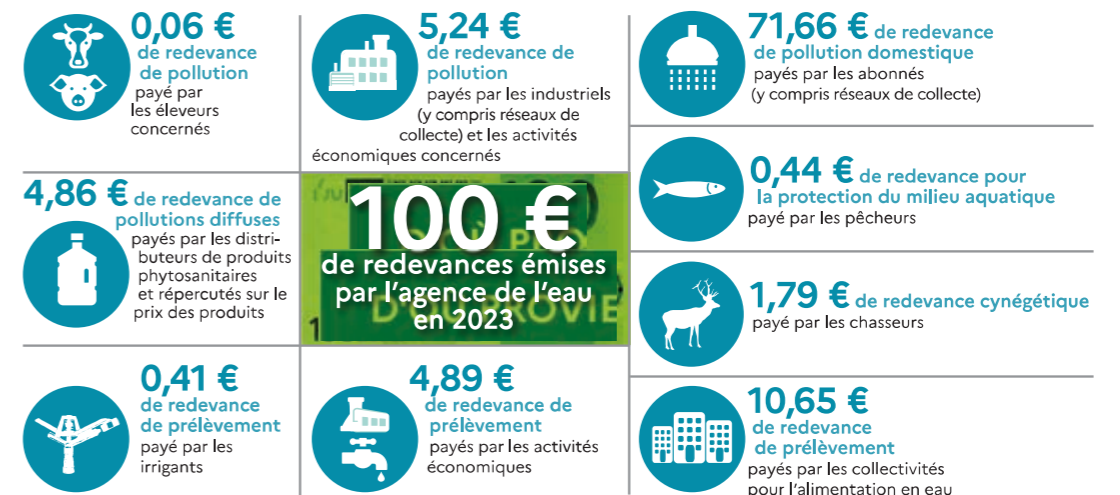
Édition mars 2024

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2023 ?

En 2023, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 160,08 millions d'euros dont plus de 131 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2023 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Rhin-Meuse

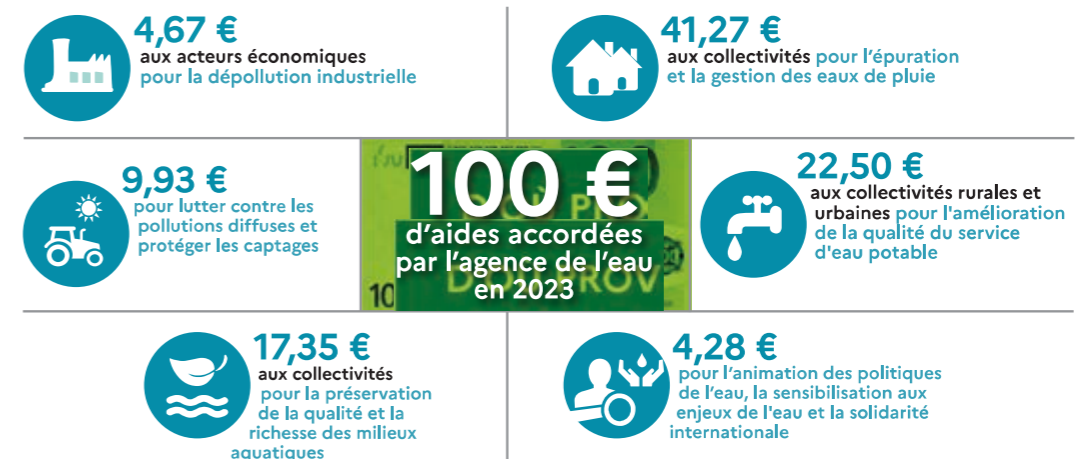


À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2023 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2023) - source agence de l'eau Rhin-Meuse.



En 2023, ce sont 181,2 millions d'euros d'aides, soit 56 % des aides de l'agence de l'eau Rhin-Meuse, qui accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

2 / NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EN 2023

L'année 2023 marque la cinquième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2023...



Pour faire face aux effets et conséquences du changement climatique, le Comité de bassin Rhin-Meuse a validé en fin d'année 2023 son nouveau plan d'adaptation et d'atténuation au changement climatique dans le domaine de l'eau. Fruit d'un travail collectif de plusieurs mois ayant associé des membres des différents collèges du Comité de bassin, des représentants de l'État et de ses opérateurs et d'autres partenaires, **le plan pose clairement les enjeux "eau et climat" auxquels le bassin Rhin-Meuse doit d'ores et déjà faire face.** Ce plan est structuré autour de 10 objectifs pour une gestion résiliente et durable de la ressource en eau. En déclinaison de chaque objectif, il propose des mesures d'adaptation et/ou d'atténuation pour la gestion de l'eau tout en ambitionnant de rendre plus concret et opérationnel le panel d'actions pouvant être mis en œuvre.



Présenté le 31 mars 2023, le plan Eau gouvernemental et ses 53 mesures ont contribué à l'amplification des stratégies d'actions déjà déployées au titre du 11^{ème} programme d'intervention de l'agence de l'eau tant sur le plan de la qualité de l'eau que sur le volet quantitatif. Une fois les déclinaisons du plan Eau précisées, avec notamment des crédits supplémentaires, et des adaptations des règles en vigueur (accès simplifié aux aides de sécurisation de l'alimentation en eau potable, accès élargi aux aides de projets de création ou réhabilitation des systèmes d'assainissement), l'agence de l'eau Rhin-Meuse s'est saisie pleinement de ces nouvelles opportunités en y intégrant de manière durable celles adoptées 1 an plus tôt à l'occasion de la sécheresse 2022. L'ensemble de ce dispositif complété par les aides du Fonds vert ont constitué une offre de financement sans précédent au profit des territoires et de leur transition écologique. Ce sont quelque 181,2 millions d'euros d'aides qui ont ainsi été attribués.

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE / 3
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN RHIN-MEUSE



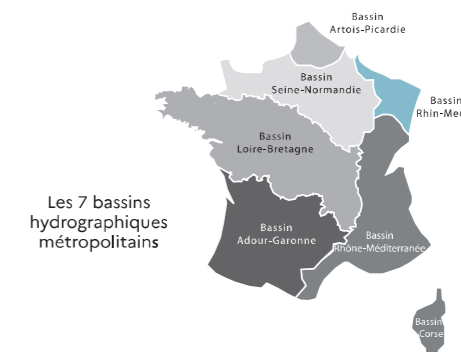
Agence de l'eau Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km² (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km².

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin s'étend sur 32 000 km² (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,4 millions d'habitants, 8 départements et 3 230 communes.

Agence de l'eau Rhin-Meuse
Rozérieulles - BP 30019
57161 Moulins-lès-Metz cedex
Tél. 03 87 34 47 00
agence@eau-rhin-meuse.fr



Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Rhin-Meuse : eau-rhin-meuse.fr

1964
Première loi sur l'eau

1 MISSION COMMUNE
pour l'eau, la biodiversité et le littoral

4 GRANDES PRIORITÉS
Partager la ressource
Restaurer les cours d'eau
Agir pour les eaux littorales
Garantir le bon état des eaux

1 600 AGENTS ENGAGÉS
pour une expertise au service de l'eau, sur le territoire métropolitain

2024
L'eau, une priorité pour tous !

2024 marque pour les 6 agences de l'eau 60 années d'engagement pour l'eau.



Rendez-vous du 19 au 21 novembre au Salon des maires et des collectivités locales.



Retrouvez toutes les ressources sur le site <https://lesagencesdeleau.fr>

PRIX DU M³ D'EAU PAR COMMUNE

BRUNSTATT-DIDENHEIM					
Facture (120m3)	Quantité	Tarifs au 01/01/2023			Evolution
		P.U. H.T.	Taux TVA	Montant H.T.	
Approvisionnement en eau				261,84	0%
Location compteur			5,5%	38,42	0%
Prix de base	120	1,1700	5,5%	140,40	0%
Prélèvement en nappe profonde	120	0,1854	5,5%	22,25	0%
Redevance communautaire	120	0,5064	5,5%	60,77	0%
Traitement des eaux usées				205,03	-8%
Abonnement assainissement SIVOM			10%	37,38	-9%
Assainissement SIVOM	120	0,3161	10%	37,93	-41%
Assainissement part fermier	120	1,0810	10%	129,72	10%
Redevances environnement				69,96	0%
Pollution domestique	120	0,3500	5,5%	42,00	0%
Modernisation réseaux de collecte	120	0,2330	10%	27,96	0%
TOTAL HORS TVA				536,83	-3%
T.V.A.				40,01	28%
TOTAL TTC				576,84	-2%
PRIX AU M3 TTC				4,8070	-2%

ILLZACH					
Facture (120m3)	Quantité	Tarifs au 01/01/2023			Evolution
		P.U. H.T.	Taux TVA	Montant H.T.	
Approvisionnement en eau				233,01	-11%
Location compteur			5,5%	38,42	0%
Prix de base	120	1,1700	5,5%	140,40	0%
Prélèvement en nappe profonde	120	0,1854	5,5%	22,25	0%
Redevance communautaire	120	0,2662	5,5%	31,94	-47%
Traitement des eaux usées				205,03	-8%
Abonnement assainissement SIVOM			10%	37,38	-9%
Assainissement SIVOM	120	0,3161	10%	37,93	-41%
Assainissement part fermier	120	1,0810	10%	129,72	10%
Redevances environnement				69,96	0%
Pollution domestique	120	0,3500	5,5%	42,00	0%
Modernisation réseaux de collecte	120	0,2330	10%	27,96	0%
TOTAL HORS TVA				508,00	-8%
T.V.A.				38,42	23%
TOTAL TTC				546,43	-7%
PRIX AU M3 TTC				4,5536	-7%

LUTTERBACH					
Facture (120m3)	Quantité	Tarifs au 01/01/2023			Evolution
		P.U. H.T.	Taux TVA	Montant H.T.	
Approvisionnement en eau				245,47	-6%
Location compteur			5,5%	38,42	0%
Prix de base	120	1,1700	5,5%	140,40	0%
Prélèvement en nappe profonde	120	0,1854	5,5%	22,25	0%
Redevance communautaire	120	0,3700	5,5%	44,40	-27%
Traitement des eaux usées				205,03	-8%
Abonnement assainissement SIVOM			10%	37,38	-9%
Assainissement SIVOM	120	0,3161	10%	37,93	-41%
Assainissement part fermier	120	1,0810	10%	129,72	10%
Redevances environnement				69,96	0%
Pollution domestique	120	0,3500	5,5%	42,00	0%
Modernisation réseaux de collecte	120	0,2330	10%	27,96	0%
TOTAL HORS TVA				520,46	-6%
T.V.A.				39,11	25%
TOTAL TTC				559,57	-5%
PRIX AU M3 TTC				4,6631	-5%

MORSCHWILER-LE-BAS					
Facture (120m3)	Quantité	Tarifs au 01/01/2023			Evolution
		P.U. H.T.	Taux TVA	Montant H.T.	
Approvisionnement en eau				261,07	0%
Location compteur			5,5%	38,42	0%
Prix de base	120	1,1700	5,5%	140,40	0%
Prélèvement en nappe profonde	120	0,1854	5,5%	22,25	0%
Redevance communautaire	120	0,5000	5,5%	60,00	-1%
Traitement des eaux usées				205,03	-8%
Abonnement assainissement SIVOM			10%	37,38	-9%
Assainissement SIVOM	120	0,3161	10%	37,93	-41%
Assainissement part fermier	120	1,0810	10%	129,72	10%
Redevances environnement				69,96	0%
Pollution domestique	120	0,3500	5,5%	42,00	0%
Modernisation réseaux de collecte	120	0,2330	10%	27,96	0%
TOTAL HORS TVA				536,06	-3%
T.V.A.				39,97	28%
TOTAL TTC				576,03	-2%
PRIX AU M3 TTC				4,8002	-2%

MULHOUSE					
Facture (120m3)	Quantité	Tarifs au 01/01/2023			Evolution
		P.U. H.T.	Taux TVA	Montant H.T.	
Approvisionnement en eau				194,89	-26%
Location compteur			5,5%	32,24	-16%
Prix de base	120	1,1700	5,5%	140,40	0%
Prélèvement en nappe profonde	120	0,1854	5,5%	22,25	0%
Redevance communautaire	120	0,0000	5,5%	0,00	-100%
Traitement des eaux usées				205,03	-8%
Abonnement assainissement SIVOM			10%	37,38	-9%
Assainissement SIVOM	120	0,3161	10%	37,93	-41%
Assainissement part fermier	120	1,0810	10%	129,72	10%
Redevances environnement				69,96	0%
Pollution domestique	120	0,3500	5,5%	42,00	0%
Modernisation réseaux de collecte	120	0,2330	10%	27,96	0%
TOTAL HORS TVA				469,88	-15%
T.V.A.				36,33	16%
TOTAL TTC				506,21	-14%
PRIX AU M3 TTC				4,2184	-14%

BERRWILLER					
Facture (120m3)	Quantité	Tarifs au 01/01/2023			Evolution
		P.U. H.T.	Taux TVA	Montant H.T.	
Approvisionnement en eau				177,63	-32%
Location compteur			5,5%	18,96	-51%
Prix de base	120	1,2408	5,5%	148,90	6%
Prélèvement en nappe profonde	120	0,0815	5,5%	9,78	-56%
Redevance communautaire	120	0,0000	5,5%	0,00	-100%
Traitement des eaux usées				205,03	-8%
Abonnement assainissement SIVOM			10%	37,38	-9%
Assainissement SIVOM	120	0,3161	10%	37,93	-41%
Assainissement part fermier	120	1,0810	10%	129,72	10%
Redevances environnement				69,96	0%
Pollution domestique	120	0,3500	5,5%	42,00	0%
Modernisation réseaux de collecte	120	0,2330	10%	27,96	0%
TOTAL HORS TVA				452,63	-18%
T.V.A.				35,38	13%
TOTAL TTC				488,01	-17%
PRIX AU M3 TTC				4,0667	-17%

BOLLWILLER DSP					
Facture (120m3)	Quantité	Tarifs au 01/01/2023			Evolution
		P.U. H.T.	Taux TVA	Montant H.T.	
Approvisionnement en eau				247,74	-5%
Location compteur			5,5%	30,02	-22%
Prix de base	120	1,2143	5,5%	145,72	4%
Prélèvement en nappe profonde	120	0,0000	5,5%	0,00	-100%
Redevance communautaire	120	0,6000	5,5%	72,00	18%
Traitement des eaux usées				205,03	-8%
Abonnement assainissement SIVOM			10%	37,38	-9%
Assainissement SIVOM	120	0,3161	10%	37,93	-41%
Assainissement part fermier	120	1,0810	10%	129,72	10%
Redevances environnement				69,96	0%
Pollution domestique	120	0,3500	5,5%	42,00	0%
Modernisation réseaux de collecte	120	0,2330	10%	27,96	0%
TOTAL HORS TVA				522,73	-6%
T.V.A.				39,23	25%
TOTAL TTC				561,96	-4%
PRIX AU M3 TTC				4,6830	-4%

BRUEBACH					
Facture (120m3)	Quantité	Tarifs au 01/01/2023			Evolution
		P.U. H.T.	Taux TVA	Montant H.T.	
Approvisionnement en eau				244,58	-7%
Location compteur			5,5%	26,54	-31%
Prix de base	120	1,7355	5,5%	208,26	48%
Prélèvement en nappe profonde	120	0,0815	5,5%	9,78	-56%
Redevance communautaire	120	0,0000	5,5%	0,00	-100%
Traitement des eaux usées				200,01	-10%
Abonnement assainissement SIVOM			10%	37,38	-9%
Assainissement SIVOM	120	1,3552	10%	162,62	153%
Assainissement part fermier	120	0,0000	10%	0,00	-100%
Redevances environnement				69,96	0%
Pollution domestique	120	0,3500	5,5%	42,00	0%
Modernisation réseaux de collecte	120	0,2330	10%	27,96	0%
TOTAL HORS TVA				514,55	-7%
T.V.A.				38,56	23%
TOTAL TTC				553,10	-6%
PRIX AU M3 TTC				4,6092	-6%

CHALAMPE					
Facture (120m3)	Quantité	Tarifs au 01/01/2023			Evolution
		P.U. H.T.	Taux TVA	Montant H.T.	
Approvisionnement en eau				81,94	-69%
Location compteur			5,5%	3,79	-90%
Prix de base	120	0,6512	5,5%	78,14	-44%
Prélèvement en nappe profonde	120	0,0000	5,5%	0,00	-100%
Redevance communautaire	120	0,0000	5,5%	0,00	-100%
Traitement des eaux usées				166,95	-25%
Abonnement assainissement SIVOM			10%	37,38	-9%
Assainissement SIVOM	120	1,0797	10%	129,56	101%
Assainissement part fermier	120	0,0000	10%	0,00	-100%
Redevances environnement				69,96	0%
Pollution domestique	120	0,3500	5,5%	42,00	0%
Modernisation réseaux de collecte	120	0,2330	10%	27,96	0%
TOTAL HORS TVA				318,84	-43%
T.V.A.				26,31	-16%
TOTAL TTC				345,15	-41%
PRIX AU M3 TTC				2,8762	-41%

DETWILLER					
Facture (120m3)	Quantité	Tarifs au 01/01/2023			Evolution
		P.U. H.T.	Taux TVA	Montant H.T.	
Approvisionnement en eau				118,01	-55%
Location compteur			5,5%	9,95	-74%
Prix de base	120	0,9005	5,5%	108,06	-23%
Prélèvement en nappe profonde	120	0,0000	5,5%	0,00	-100%
Redevance communautaire	120	0,0000	5,5%	0,00	-100%
Traitement des eaux usées				200,01	-10%
Abonnement assainissement SIVOM			10%	37,38	-9%
Assainissement SIVOM	120	1,3552	10%	162,62	153%
Assainissement part fermier	120	0,0000	10%	0,00	-100%
Redevances environnement				69,96	0%
Pollution domestique	120	0,3500	5,5%	42,00	0%
Modernisation réseaux de collecte	120	0,2330	10%	27,96	0%
TOTAL HORS TVA				387,98	-30%
T.V.A.				31,60	1%
TOTAL TTC				419,58	-28%
PRIX AU M3 TTC				3,4965	-28%

PFASTATT					
Facture (120m3)	Quantité	Tarifs au 01/01/2023			Evolution
		P.U. H.T.	Taux TVA	Montant H.T.	
Approvisionnement en eau				251,98	-4%
Location compteur			5,5%	38,42	0%
Prix de base	120	1,1700	5,5%	140,40	0%
Prélèvement en nappe profonde	120	0,1854	5,5%	22,25	0%
Redevance communautaire	120	0,4243	5,5%	50,92	-16%
Traitement des eaux usées				205,03	-8%
Abonnement assainissement SIVOM			10%	37,38	-9%
Assainissement SIVOM	120	0,3161	10%	37,93	-41%
Assainissement part fermier	120	1,0810	10%	129,72	10%
Redevances environnement				69,96	0%

BANTZENHEIM		Tarifs au 01/01/2023			Evolution
Facture (120m3)	Quantité	P.U. H.T.	Taux TVA	Montant H.T.	
Approvisionnement en eau				130,12	-50%
Location compteur				12,97	-66%
Prix de base	120	0,9763	5,5%	117,16	-17%
Prélèvement en nappe profonde	120	0,0000	5,5%	0,00	-100%
Redevance communautaire	120	0,0000	5,5%	0,00	-100%
Traitement des eaux usées				166,95	-25%
Abonnement assainissement SIVOM				37,38	-9%
Assainissement SIVOM	120	1,0797	10%	129,56	101%
Assainissement part fermier				0,00	-100%
Redevances environnement				69,96	0%
Pollution domestique	120	0,3500	5,5%	42,00	0%
Modernisation réseaux de collecte	120	0,2330	10%	27,96	0%
TOTAL HORS TVA				367,03	-34%
T.V.A.				28,96	-7%
TOTAL TTC				395,99	-32%
PRIX AU M3 TTC				3,2999	-32%

STAFFELDEN		Tarifs au 01/01/2023			Evolution
Facture (120m3)	Quantité	P.U. H.T.	Taux TVA	Montant H.T.	
Approvisionnement en eau				156,52	-40%
Location compteur				10,00	-74%
Prix de base	120	1,2210	5,5%	146,52	4%
Prélèvement en nappe profonde	120	0,0000	5,5%	0,00	-100%
Redevance communautaire	120	0,0000	5,5%	0,00	-100%
Traitement des eaux usées				205,03	-8%
Abonnement assainissement SIVOM				37,38	-9%
Assainissement SIVOM	120	0,3161	10%	37,93	-41%
Assainissement part fermier	120	1,0810	10%	129,72	10%
Redevances environnement				69,96	0%
Pollution domestique	120	0,3500	5,5%	42,00	0%
Modernisation réseaux de collecte	120	0,2330	10%	27,96	0%
TOTAL HORS TVA				431,51	-22%
T.V.A.				34,22	9%
TOTAL TTC				465,73	-21%
PRIX AU M3 TTC				3,8811	-21%

PETIT-LANDAU DSP		Tarifs au 01/01/2023			Evolution
Facture (120m3)	Quantité	P.U. H.T.	Taux TVA	Montant H.T.	
Approvisionnement en eau				301,18	15%
Location compteur				76,30	99%
Prix de base	120	1,1740	5,5%	140,88	0%
Prélèvement en nappe profonde	120	0,0000	5,5%	0,00	-100%
Redevance communautaire	120	0,7000	5,5%	84,00	38%
Traitement des eaux usées				175,21	-22%
Abonnement assainissement SIVOM				37,38	-9%
Assainissement SIVOM	120	1,1486	10%	137,83	114%
Assainissement part fermier				0,00	-100%
Redevances environnement				69,96	0%
Pollution domestique	120	0,3500	5,5%	42,00	0%
Modernisation réseaux de collecte	120	0,2330	10%	27,96	0%
TOTAL HORS TVA				546,35	-2%
T.V.A.				39,19	25%
TOTAL TTC				585,55	0%
PRIX AU M3 TTC				4,8796	0%

PULVERSHEIM		Tarifs au 01/01/2023			Evolution
Facture (120m3)	Quantité	P.U. H.T.	Taux TVA	Montant H.T.	
Approvisionnement en eau				230,82	-12%
Location compteur				12,00	-69%
Prix de base	120	1,3735	5,5%	164,82	17%
Prélèvement en nappe profonde	120	0,0000	5,5%	0,00	-100%
Redevance communautaire	120	0,4500	5,5%	54,00	-11%
Traitement des eaux usées				205,03	-8%
Abonnement assainissement SIVOM				37,38	-9%
Assainissement SIVOM	120	0,3161	10%	37,93	-41%
Assainissement part fermier	120	1,0810	10%	129,72	10%
Redevances environnement				69,96	0%
Pollution domestique	120	0,3500	5,5%	42,00	0%
Modernisation réseaux de collecte	120	0,2330	10%	27,96	0%
TOTAL HORS TVA				505,81	-9%
T.V.A.				38,30	22%
TOTAL TTC				544,12	-7%
PRIX AU M3 TTC				4,5343	-7%

RICHWILLER		Tarifs au 01/01/2023			Evolution
Facture (120m3)	Quantité	P.U. H.T.	Taux TVA	Montant H.T.	
Approvisionnement en eau				183,88	-30%
Location compteur				16,48	-57%
Prix de base	120	1,3950	5,5%	167,40	19%
Prélèvement en nappe profonde	120	0,0000	5,5%	0,00	-100%
Redevance communautaire	120	0,0000	5,5%	0,00	-100%
Traitement des eaux usées				205,03	-8%
Abonnement assainissement SIVOM				37,38	-9%
Assainissement SIVOM	120	0,3161	10%	37,93	-41%
Assainissement part fermier	120	1,0810	10%	129,72	10%
Redevances environnement				69,96	0%
Pollution domestique	120	0,3500	5,5%	42,00	0%
Modernisation réseaux de collecte	120	0,2330	10%	27,96	0%
TOTAL HORS TVA				458,87	-17%
T.V.A.				35,72	14%
TOTAL TTC				494,60	-16%
PRIX AU M3 TTC				4,1216	-16%

WITTENHEIM		Tarifs au 01/01/2023			Evolution
Facture (120m3)	Quantité	P.U. H.T.	Taux TVA	Montant H.T.	
Approvisionnement en eau				174,00	-34%
Location compteur				12,00	-69%
Prix de base	120	1,2000	5,5%	144,00	3%
Prélèvement en nappe profonde	120	0,0000	5,5%	0,00	-100%
Redevance communautaire	120	0,1500	5,5%	18,00	-70%
Traitement des eaux usées				205,03	-8%
Abonnement assainissement SIVOM				37,38	-9%
Assainissement SIVOM	120	0,3161	10%	37,93	-41%
Assainissement part fermier	120	1,0810	10%	129,72	10%
Redevances environnement				69,96	0%
Pollution domestique	120	0,3500	5,5%	42,00	0%
Modernisation réseaux de collecte	120	0,2330	10%	27,96	0%
TOTAL HORS TVA				448,99	-19%
T.V.A.				35,18	12%
TOTAL TTC				484,17	-17%
PRIX AU M3 TTC				4,0348	-17%

WITTELSHEIM DSP		Tarifs au 01/01/2023			Evolution
Facture (120m3)	Quantité	P.U. H.T.	Taux TVA	Montant H.T.	
Approvisionnement en eau				217,40	-17%
Location compteur				39,50	3%
Prix de base	120	1,2725	5,5%	152,70	9%
Prélèvement en nappe profonde	120	0,0600	5,5%	7,20	-68%
Redevance communautaire	120	0,1500	5,5%	18,00	-70%
Traitement des eaux usées				171,33	-23%
Abonnement assainissement SIVOM				37,38	-9%
Assainissement SIVOM	120	1,1162	10%	133,94	108%
Assainissement part fermier				0,00	-100%
Redevances environnement				69,96	0%
Pollution domestique	120	0,3500	5,5%	42,00	0%
Modernisation réseaux de collecte	120	0,2330	10%	27,96	0%
TOTAL HORS TVA				458,69	-17%
T.V.A.				34,20	9%
TOTAL TTC				492,88	-16%
PRIX AU M3 TTC				4,1074	-16%

SIE OTTMARSHHEIM*		Tarifs au 01/01/2023			Evolution
Facture (120m3)	Quantité	P.U. H.T.	Taux TVA	Montant H.T.	
Approvisionnement en eau				170,00	-35%
Location compteur				14,00	-64%
Prix de base	120	1,3000	5,5%	156,00	11%
Prélèvement en nappe profonde	120	0,0000	5,5%	0,00	-100%
Redevance communautaire	120	0,0000	5,5%	0,00	-100%
Traitement des eaux usées				173,65	-22%
Abonnement assainissement SIVOM				37,38	-9%
Assainissement SIVOM	120	1,1356	10%	136,27	112%
Assainissement part fermier				0,00	-100%
Redevances environnement				69,96	0%
Pollution domestique	120	0,3500	5,5%	42,00	0%
Modernisation réseaux de collecte	120	0,2330	10%	27,96	0%
TOTAL HORS TVA				413,61	-25%
T.V.A.				31,82	2%
TOTAL TTC				445,44	-24%
PRIX AU M3 TTC				3,7120	-24%

*commune de Ottmarsheim, Hombourg, Niffer



Découvrir
la Régie de l'Eau m2A

Publiée le 21 octobre 2024 sur le site Internet de Mulhouse Alsace Agglomération



MULHOUSE ALSACE
AGGLOMÉRATION



RÉGIE DE L'EAU m2A

61, rue de Thann · 68200 Mulhouse
eau@m2A.fr

35 COMMUNES · 264 000 HABITANTS

Bantzenheim · Baldersheim · Battenheim · Berrwiller · Bollwiller · Bruebach
Brunstatt-Didenheim · Chalampé · Dietwiller · Eschentzwiller · Feldkirch
Habsheim · Hombourg · Illzach · Kingersheim · Mulhouse · Niffer · Pfastatt
Pulversheim · Petit-Landau · Ottmarsheim · Morschwiller-le-Bas · Lutterbach
Reiningue · Richwiller · Riedisheim · Rixheim · Ruelisheim · Sausheim
Staffelfelden · Steinbrunn-le-Bas · Ungersheim · Wittelsheim · Wittenheim
Zimmersheim

m2A.fr